

**Conseil économique et social**

Distr. générale
4 mars 1999
Français
Original: anglais

Session de fond de 1999
Genève, 5-30 juillet 1999

**Rapport du Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
sur les travaux de sa première session ordinaire de 1999**

19-22 et 25 janvier 1999*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1-7	3
A. Élection du Bureau pour 1999	1	3
B. Élection des représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1999-2000	2	3
C. Déclarations liminaires du Président et de la Directrice générale	3-4	3
D. Adoption de l'ordre du jour	5-7	4
II. Travaux du Conseil d'administration	8-110	5
A. Rapport de la Directrice général (partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social	8-15	5
B. Stratégie de mobilisation des ressources de l'UNICEF	16-23	6
C. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999	24-27	8
D. Notes de pays	28-58	9

* Le présent document est la version ronéotypée du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (19-22 janvier 1999). Le rapport sur sa session annuelle (7-11 juin 1999) sera publié en tant que partie II. Ces rapports seront regroupés avec le rapport de la deuxième session ordinaire (7-10 septembre 1999) en un rapport définitif qui constituera le *Supplément No 14 des Documents officiels du Conseil économique et social, 1999* (E/1999/34/Rev.1-E/ICEF/1999/7/Rev.1).

E.	Résumé des examens à mi-parcours et principales évolutions des programmes de pays	59-92	16
F.	Progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999	93-95	23
G.	Questions financières	96-106	24
H.	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999	107	26
I.	Questions diverses	108	26
J.	Déclarations finales de la Directrice générale et du Président	109-110	26
III.	Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP, et du PAM	111-153	27
A.	Principaux domaines d'action concertée en 1999	111-148	27
B.	Harmonisation des budgets	149-153	36
Annexe	Décisions adoptées par le Conseil d'administration		38

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau pour 1999

1. Le Bureau du Conseil d'administration pour 1999 se composait comme suit :

Président : S. E. M. Ibrahim A. Gambari (Nigéria)
Vice-Présidents : S. E. Mme Akmaral Kh. Arystanbekova (Kazakhstan)
M. Fikret Mamedali Pashayev (Azerbaïdjan)
S. E. M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)
M. Carl Christian Hasselbach (Danemark)

B. Élection des représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1999-2000

2. Le Président a rappelé que le Conseil d'administration élit cinq représentants de l'UNICEF au Comité Organisation mondiale de la santé (OMS)/UNICEF/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de coordination des questions sanitaires et cinq au Comité mixte Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/UNICEF sur l'éducation. Ces membres seraient élus à titre individuel et représenteraient les cinq groupes régionaux. Cinq suppléants, originaires des mêmes pays que les membres, seraient également élus. Les membres et leurs suppléants devraient être des personnalités justifiant d'une expérience professionnelle adaptée et d'une expérience au sein du Conseil d'administration de l'UNICEF et être capables de fournir des conseils techniques et pratiques aux organisations concernées. Le Président du Conseil d'administration serait membre de droit du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation (voir l'annexe, décision 1999/1, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

C. Déclarations liminaires du Président et de la Directrice générale

3. Le Président a remercié les membres sortants du Conseil de leur coopération au cours de l'année écoulée. Il a indiqué qu'au cours de sa collaboration avec l'UNICEF en 1998, il avait appris à hautement respecter l'Organisation et sa Directrice générale et a noté que l'UNICEF était l'un des organismes les plus actifs et les plus efficaces des Nations Unies. S'agissant de la capacité du Conseil de prendre des décisions par consensus, il a rappelé aux délégations combien il était important de préserver cet esprit de coopération.

4. Accueillant les délégations à la première session ordinaire de la dernière année du XXe siècle, la Directrice générale a également exprimé sa profonde gratitude au Président sortant et félicité son successeur à l'occasion de son élection. Elle a mentionné l'importance de ce moment décisif dans l'histoire de l'UNICEF. 1999 marquerait le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, serait l'année où la communauté internationale s'efforcerait d'atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000 en matière de survie, de développement, de protection et de participation des enfants et où le rythme des activités de planification s'accélérait afin de galvaniser un mouvement mondial en faveur des droits de l'enfant à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001. La Directrice générale a abordé la question des crises humanitaires et des problèmes qu'elles soulevaient. Malgré les énormes difficultés que constituait pour le Fonds la prolifération

rapide des situations d'urgence humanitaire, elle a souligné que l'UNICEF continuerait de s'efforcer de lutter sur tous les fronts en faveur de la protection des droits des enfants afin de contribuer à satisfaire les besoins de base de ces derniers et de leur donner davantage l'occasion de pleinement se réaliser (voir E/ICEF/1999/CRP.2 pour l'ensemble du texte de son intervention).

D. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1999/2, a été adopté. Il contenait les points suivants :

Point 1 : Ouverture de la session :

- a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 1999;
- b) Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation;
- c) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux.

Point 3 : Rapport de la Directrice générale (partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social.

Point 4 : Stratégie de mobilisation des ressources.

Point 5 : Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999.

Point 6 : Notes de pays.

Point 7 : Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation sur l'exécution des programmes.

Point 8 : Progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999.

Point 9 : Questions financières* :

- a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 et rapport du Comité des commissaires aux comptes;
- b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Point 10 : Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999.

Point 11 : Questions diverses.

Point 12 : Déclarations finales de la Directrice générale et du Président.

Point 13 : Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP.

* Examen de la question différé lors de la deuxième session ordinaire en septembre 1998.

6. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 78 délégations ayant statut d'observateur, 3 organisations intergouvernementales et 17 organisations non gouvernementales (ONG) avaient présenté des pouvoirs pour la session.

7. Une délégation a indiqué que l'ordre du jour de la session comportait de nombreux points importants, notamment la stratégie de mobilisation des ressources. Le Conseil d'administration se devait d'assumer les responsabilités qui étaient les siennes et mobiliser des ressources pour l'UNICEF auprès d'entités allant des gouvernements au secteur privé et elle a prié tous les membres d'appuyer l'adoption de mesures novatrices en ce qui concerne les appels de fonds. Compte tenu de l'importance aussi bien de cette question que d'autres, les délégations devraient mener les travaux de la session de façon transparente, efficace et responsable.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social

8. La Directrice générale et le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures ont présenté le rapport [E/ICEF/1999/4 (Part I)]. La Directrice générale a souligné les progrès réalisés au cours de l'année écoulée concernant la réforme du système des Nations Unies tout en notant qu'il convenait de faire davantage. Des progrès avaient été enregistrés dans des domaines tels que les bureaux et services communs, l'harmonisation et le choix des coordonnateurs résidents. Le Directeur a indiqué que conformément à la résolution 1998/27 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 1998, les fonds et programmes des Nations Unies, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, établiraient à l'intention du Conseil une liste concise et complète des questions essentielles à l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles, en particulier pour ce qui est de l'examen triennal des orientations. La présentation du rapport était similaire à celle des rapports du PNUD, du FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM) afin de faciliter les comparaisons interinstitutions.

9. Un certain nombre de délégations se sont félicitées du rapport et des mises à jour orales détaillées, notant une amélioration par rapport aux années précédentes au niveau de l'analyse et des orientations. Il convenait toutefois de faire davantage dans ce sens, et notamment de procéder à une analyse approfondie des enseignements tirés, d'axer l'action sur certaines questions fondamentales et de présenter des rapports mettant en évidence les problèmes rencontrés. Deux délégations ont estimé qu'il était nécessaire d'établir une correspondance plus étroite entre le rapport du Conseil et le plan à moyen terme.

10. Certains orateurs ont souligné que les objectifs essentiels de la réforme du système des Nations Unies devraient être d'en améliorer l'efficacité, de renforcer la concertation et d'accroître l'impact des opérations menées au niveau des pays. Évoquant le problème des coûts de mise en oeuvre des mesures de réforme, le secrétariat a indiqué que les coûts au niveau du siège avaient diminué et que l'on ne s'attendait pas à les voir augmenter.

11. S'agissant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les principales préoccupations exprimées par les délégations portaient sur la nécessité pour les gouvernements de continuer à pleinement participer au processus et de le diriger et celle d'étendre progressivement le plan, la participation de l'ensemble du système des Nations Unies et des organismes issus des accords de Bretton Woods, la modification de certains

mécanismes de planification actuellement utilisés, l'obtention d'avantages quantifiables et les coûts éventuels en termes tant de financement que de journées personnel. Une délégation a espéré voir un pays insulaire du Pacifique figurer au nombre des pays pilotes lors de la prochaine phase de mise en place du Plan-cadre et certaines autres ont réaffirmé l'importance qu'il y avait à veiller à la pleine intégration des femmes dans ce processus. S'agissant de la coopération avec la Banque mondiale, le secrétariat a informé le Conseil que des activités concernant l'éducation des filles étaient menées conjointement.

12. Un certain nombre d'intervenants ont souligné qu'il importait d'éviter de compromettre les programmes en renforçant l'interdépendance entre les organismes des Nations Unies et de restreindre le rôle joué par l'UNICEF dans les programmes de microcrédit à l'aide sociale.

13. Le secrétariat a pris note des observations concernant la réalisation des objectifs fixés pour l'an 2000 et informé le Conseil qu'à la session annuelle du Conseil en juin, il présenterait un certain nombre de rapports concernant ces objectifs. En outre, la deuxième partie du rapport de la Directrice générale porterait sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans le plan à moyen terme.

14. S'agissant du nombre de maisons des Nations Unies, le secrétariat a noté que le Secrétaire général avait désigné 30 maisons de ce type.

15. Pour ce qui est du Sommet mondial pour le développement social, un certain nombre d'intervenants ont mentionné le rôle que l'UNICEF pourrait jouer dans l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale (voir l'annexe, décision 1999/6, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

B. Stratégie de mobilisation des ressources de l'UNICEF

16. Le rapport sur la stratégie de l'UNICEF pour la mobilisation des ressources (E/ICEF/1999/5) a été présenté par la Directrice générale et le Directeur général adjoint. La Directrice générale a souligné les principes fondamentaux de la stratégie; la nécessité de continuer à s'efforcer d'utiliser les fonds disponibles de façon plus rationnelle, notamment en gérant mieux les contributions; et les points communs existant entre la stratégie de mobilisation des ressources, le plan à moyen terme et le rapport annuel du Directeur général au Conseil. Expliquant les rapports entre ces trois documents essentiels, la Directrice générale a souligné qu'il importait d'établir une distinction entre les objectifs en matière de financement du plan à moyen terme, qui tenait du défi à relever et le plan financier, plus prudent, qui se fondait sur une analyse détaillée des ressources prévues et permettait de définir les montants alloués aux programmes de pays et du budget d'appui. Les distinctions et les points communs entre les objectifs en matière de financement du plan à moyen terme, le plan financier, la planification financière et la budgétisation et l'établissement de rapports sur les résultats obtenus ont ensuite été expliqués plus en détail par le Directeur général adjoint qui a fait un tour d'horizon de questions essentielles.

17. Presque toutes les délégations prenant la parole au titre de ce point de l'ordre du jour se sont félicitées de la qualité du document présenté qui avait à l'évidence tenté de répondre aux préoccupations exprimées par les membres du Conseil et les observateurs au cours des divers débats ayant porté sur la question au cours de l'année précédente, et de tenir compte de leurs suggestions et commentaires. Plusieurs orateurs ont réaffirmé leur appui aux principes fondamentaux de la stratégie de mobilisation des ressources proposées, notamment s'agissant de la nécessité de renforcer la prévisibilité des ressources de base; l'importance de la répartition des charges entre les donateurs, compte dûment tenu du caractère volontaire des contributions faites par les gouvernements; et l'aspect intergouvernemental de l'UNICEF

et de son conseil. Une délégation a noté qu'il ne fallait pas, en appelant à une meilleure répartition des charges, compromettre le caractère volontaire des contributions. Certaines délégations ont également, au cours de leurs interventions, indiqué que le secrétariat devrait examiner les incidences de l'accroissement continu du taux de financement par le secteur privé, en particulier son impact sur la nature intergouvernementale du Fonds.

18. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'en matière de financement, un taux de croissance de 7 % par an était un objectif trop ambitieux mais d'autres s'y sont ralliés, notant combien il importait de rendre compte des résultats obtenus et d'améliorer la budgétisation et l'établissement de rapports axés sur les résultats. Une délégation a indiqué qu'un système de suivi des progrès réalisés (par exemple, l'établissement de registres) pourrait permettre de renforcer l'utilité de ces rapports. Une autre délégation a proposé de modifier la présentation du rapport annuel de la Directrice générale à cet effet. (Voir l'annexe, décision 1999/7, pour le texte d'une décision concernant la partie II du rapport annuel de la Directrice générale adoptée par le Conseil d'administration au titre de ce point.) Plusieurs orateurs ont félicité le secrétariat de s'être efforcé de mieux définir les liens existant entre le plan à moyen terme, la budgétisation et l'établissement de rapports axés sur les résultats. Un certain nombre de délégations ont mentionné les débats dont la question faisait l'objet au sein du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et encouragé ces organismes à des informations s'y rapportant.

19. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui à la recommandation selon laquelle les gouvernements devraient annoncer leurs contributions en début d'année et, dans la mesure du possible, fournir une indication du montant des contributions qu'ils prévoyaient de faire les années suivantes. Deux délégations ont indiqué que leur gouvernement ne serait pas en mesure de se conformer au calendrier proposé par le secrétariat qui dispose que les gouvernements doivent annoncer leurs contributions en janvier mais il continuerait de faire des annonces le plus tôt possible dans l'année. Un orateur, soutenu par plusieurs autres, a suggéré que la première session ordinaire du Conseil se tienne en février afin de permettre aux membres du Conseil d'annoncer leurs contributions au cours de la session.

20. Plusieurs délégations ont soutenu la notion d'appel de fonds supplémentaire utilisant une approche thématique et multipays. Une délégation a suggéré que l'approche adoptée devrait également être pluri-institutions. Tout en se félicitant du principe de cette approche, un autre orateur a indiqué qu'il conviendrait de mettre en place des mécanismes permettant l'établissement de rapports de qualité comportant tous les détails concernant les pays nécessaires. S'agissant des rapports devant être établis par les donateurs, plusieurs délégations se sont déclarées intéressées par la proposition tendant à demander aux pays d'établir un rapport intérimaire annuel sur un secteur donné et ont noté qu'il faudrait que les donateurs présentent des rapports de qualité. Une délégation a déploré la qualité des rapports financiers et intérimaires et leur date de parution.

21. La proposition faite par le secrétariat dans la stratégie de mobilisation des ressources d'accroître la prévisibilité des ressources et de gérer les fonds versés au titre des situations d'urgence avec davantage de souplesse a été bien accueillie par plusieurs délégations. Mais d'autres ont indiqué qu'elles préféreraient que ces fonds soient affectés à des secteurs bien déterminés. D'autres encore ont souligné combien il était important de mettre en place des systèmes de gestion permettant de rendre compte de manière transparente de la souplesse d'utilisation des fonds destinés aux situations d'urgence. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur les fonds d'urgence pouvant être utilisés indifféremment pour une situation ou une autre et les accords-cadres.

22. Répondant à plusieurs délégations, la Directrice générale a souligné que la question du rapport entre le financement du secteur public et celui du secteur privé dépendait en grande

partie des gouvernements. Elle a également indiqué que l'objectif des 7 % représentait un défi mais un défi susceptible d'être relevé. Elle a assuré les délégations que le secrétariat convenait que des systèmes de gestion devaient être mis en place si l'on voulait pleinement justifier l'emploi des fonds, agir dans la transparence et établir des rapports de qualité. Répondant à une question sur la notion de stratégies spécifiquement adaptées à chaque pays donateur, elle a indiqué qu'il s'agissait là de stratégies internes visant à mieux cibler les gouvernements donateurs et tenant compte de leurs politiques et priorités en matière d'aide publique au développement (APD). (Voir l'annexe, décision 1999/8, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

23. Suite à l'adoption de la décision, plusieurs délégations ont fait des observations sur son importance. Un certain nombre d'intervenants ont estimé que le processus visant à parvenir à un consensus était constructif, transparent et même source d'inspiration. Un orateur a indiqué que le texte de consensus reflétait les vues et aspirations de toutes les parties, qui souhaitaient que l'UNICEF poursuive ses activités au nom des enfants du monde. Un autre orateur a indiqué que le processus de négociation avait été une expérience riche d'enseignements tant pour les donateurs que pour les pays bénéficiant d'un programme car cela leur avait permis d'examiner de concert les véritables questions; sa délégation était prête à tirer parti de ces enseignements tout au long de l'année.

C. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999

24. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail et du projet de budget pour 1999 de la Division du secteur privé (E/ICEF/1999/AB/L.5). Le rapport y afférent a été présenté par le Directeur de la Division qui a également fait un tour d'horizon des résultats obtenus par la Division et des activités qu'elle avait menées en 1998; il a notamment évoqué la réorganisation structurelle, le passage à un exercice budgétaire fondé sur l'année civile, la mise au point de nouveaux systèmes financiers et logistiques, les tendances en matière de recettes et les objectifs et stratégies de la Division pour 1999.

25. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les prévisions de la Division pour 1999 et au-delà étaient trop optimistes eu égard aux tendances à la baisse enregistrées en 1997 et aux dernières estimations pour 1998. Une délégation a indiqué que même si la Division disposait de tout le personnel dont elle avait besoin, elle ne deviendrait pas pleinement opérationnelle avant un certain temps. Le Directeur a répondu que 1997, année repère, n'était, compte tenu de la modification de l'exercice budgétaire, qu'une période intérimaire de huit mois, ce qui expliquait tant l'anomalie consistant à faire état pour la vente des produits de recettes portant sur une période de 12 mois et de dépenses engagées pour huit mois seulement que les retards pris dans l'établissement des rapports par les partenaires de l'UNICEF concernant les recettes provenant des appels de fonds auprès du secteur privé. Il a également expliqué que les prévisions relatives aux ventes et aux recettes étaient établies en consultation avec les comités nationaux. Le Directeur a noté que l'on pouvait encore accroître les recettes sur un grand nombre de marchés, même ceux où l'UNICEF obtenait déjà de bons résultats. La nouvelle structure de la Division devrait permettre d'exploiter ces possibilités et d'améliorer ainsi les services fournis aux partenaires de l'UNICEF; de mettre au point de nouvelles stratégies de commercialisation, passant notamment par le rajeunissement de la ligne des produits proposés et des brochures; de davantage faire appel au secteur des entreprises, et de mettre l'accent sur la gestion de l'image de marque.

26. Un certain nombre d'orateurs ont soutenu l'intention exprimée par la Division d'axer ses efforts sur les marchés clefs et les investissements planifiés, en particulier dans les pays nordiques et l'Europe centrale et de l'Est. Une délégation a indiqué que même si elle comprenait la nécessité de mieux définir les liens existant entre les comités nationaux et la Division, la réorganisation en cours de cette dernière avait entravé le processus de planification conjointe. Un autre orateur a souligné qu'il convenait de mieux définir les rôles et responsabilités respectifs de l'UNICEF et des comités nationaux. Il a ajouté que les liens qui les unissaient devaient être professionnels et que la Commission des comités nationaux sur les produits vendus devrait se limiter à 25 %. Une délégation a exprimé son appui, à l'idée de gestion de l'image de marque, ajoutant qu'il conviendrait de ne pas faire l'amalgame avec la gestion de l'emblème. Il ne fallait en aucun cas oublier que la mission de l'UNICEF était avant tout de défendre les enfants.

27. Répondant à la délégation qui avait noté que la suppression progressive des activités de la Division dans certains pays risquerait de nuire à l'image de marque de l'UNICEF, organisme à vocation mondiale, le Directeur a indiqué que dans quelques pays, les opérations de la Division seraient menées par des tiers afin de supprimer les dépenses de fonctionnement. Dans d'autres, où le marché était trop limité pour que le Fonds y soit présent, les clients auraient la possibilité d'acquérir des produits de l'UNICEF par le biais d'un catalogue mondial. Le Directeur a indiqué que le personnel de la Division, tant à New York qu'à Genève, était toujours à la disposition des délégations pour des consultations bilatérales directes sur des questions spécifiques. (Voir l'annexe, décision 1999/2, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

D. Notes de pays

28. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les huit notes de pays dont le Conseil d'administration était saisi, expliquant en quoi elles suivaient l'approche axée sur les droits que l'UNICEF appliquait à la coopération au titre des programmes. Il a décrit les quatre types de situations nationales évoqués dans lesdites notes et ajouté que deux des pays examinés participaient actuellement au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

29. Plusieurs intervenants ont félicité le Directeur de la qualité de sa présentation. Une délégation a fait remarquer que les notes de pays ne fournissaient pas de données financières, notamment en ce qui concernait l'assistance internationale et les fonds versés par les organismes des Nations Unies. Reconnaissant qu'il convenait de faire le point de l'assistance fournie aux différents pays dans les principaux domaines d'action de l'UNICEF, une autre délégation a prié le secrétariat de préciser dans quelle mesure les donateurs bilatéraux participaient à l'élaboration des notes de pays. Elle a indiqué que les programmes évoluaient dans la bonne direction, que les priorités étaient claires et alliaient harmonieusement différentes stratégies. Les deux intervenants ont estimé que les notes rendaient bien compte des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des actions que l'UNICEF menait en collaboration avec la Banque mondiale et les organisations non gouvernementales. Le Directeur a répondu qu'il faudrait modifier la présentation des notes de pays si l'on voulait y inclure des données sur les flux d'aide et que la question serait examinée. Il a également précisé que les organismes bilatéraux participaient régulièrement à l'élaboration des notes de pays, mais qu'il convenait de contrôler la qualité de leurs contributions.

Afrique de l'Est et Afrique australe

30. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a présenté la note de pays sur le Zimbabwe (E/ICEF/1999/P/L.8) en indiquant que le VIH/sida et les conflits armés étaient les deux principaux fléaux qui menaçaient la vie des enfants dans la région. L'UNICEF tentait de réorienter les programmes de façon à donner le plus haut degré de priorité à la lutte contre le VIH/sida et à intégrer systématiquement la planification anticipée et l'intervention d'urgence à la programmation de chaque pays de la région.

31. Les délégations qui se sont exprimées sur ce point de l'ordre du jour ont vivement approuvé la note de pays et salué l'action que l'UNICEF menait au Zimbabwe. De nombreux intervenants se sont félicités que la lutte contre le VIH/sida, la défense des droits de l'homme et la participation des communautés bénéficient d'une attention prioritaire. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de privilégier la participation des jeunes, estimant que ces derniers étaient les plus touchés et que l'évolution des mentalités passait par eux. Il était donc urgent d'agir sur les comportements en améliorant la qualité de la formation visant à favoriser l'acquisition d'une autonomie fonctionnelle et en renforçant les capacités locales. À cet égard, l'UNICEF a été engagé à collaborer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales qui dispensaient un soutien psychosocial et un traitement aux victimes du sida dans la région. Signalant que son pays était déterminé à appuyer la lutte contre le sida, un intervenant a demandé des précisions sur des expériences concluantes menées dans la région. Il a également suggéré que l'UNICEF collabore aux nouvelles actions que le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe comptait engager pour lutter contre le sida dans la région. Certains intervenants ont toutefois exprimé la crainte que l'UNICEF ne parvienne pas, à lui seul, à écarter la menace et estimé qu'il convenait d'unir les efforts pour lutter contre le sida.

32. Le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a salué la nouvelle orientation que l'UNICEF avait donnée à son action. Il a indiqué qu'ONUSIDA s'était réuni pour définir les grandes lignes de l'action à mener en Afrique subsaharienne et suggéré que la recommandation finale relative au programme du pays tienne compte de l'accent mis sur la coordination. Du fait de leur caractère novateur, les activités de l'UNICEF pourraient servir de modèle pour d'autres interventions.

33. Répondant aux observations formulées, le Directeur régional a fait observer que de nombreux acteurs, dont le Gouvernement, des organismes des Nations Unies et ONUSIDA, participaient à ces activités. Il a souligné que l'émancipation des jeunes femmes constituait un volet important de la stratégie mise en oeuvre. Le cas du Zimbabwe illustre bien la pertinence de l'approche axée sur les droits de l'homme.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

34. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a commencé sa présentation des notes de pays sur le Cap-Vert (E/ICEF/1999/P/L.9) et le Niger (E/ICEF/1999/P/L.10) par un bref tour d'horizon de la situation dans la région. Elle a évoqué la gravité des nombreux problèmes que connaissait la région et auxquels la communauté internationale se devait de prêter une attention particulière. Elle a indiqué que l'action de l'UNICEF à cet égard consistait à mener des interventions d'urgence, à promouvoir le relèvement après les conflits et à élargir l'accès aux services sociaux de base.

35. Une délégation s'est félicitée de la qualité de la note de pays sur le Cap-Vert, estimant que les actions que l'UNICEF se proposait de mener étaient clairement définies et cohérentes et qu'elles semblaient être fondées sur une bonne analyse des succès remportés et des erreurs à éviter. Elle a déploré que la note n'indique pas les raisons de la baisse de la couverture vaccinale contre la rougeole enregistrée depuis 1995. Une autre délégation a demandé des précisions sur les disparités socioéconomiques qui avaient été qualifiées de problème majeur.

Elle a estimé que le principal frein au progrès économique et social tenait au fait que la majorité de la population vivait dans la pauvreté et non à l'existence de disparités. Elle s'est également interrogée sur la pertinence de la stratégie proposée qui prévoyait de prélever davantage de ressources sur le secteur approvisionnements pour les consacrer à la promotion de la qualité, au renforcement des capacités et à la mise en place de services durables, indiquant qu'il convenait d'appliquer cette stratégie selon des modalités souples et en collaboration étroite avec tous les partenaires. La Directrice régionale est convenue que la note sur le Cap-Vert aurait dû établir une distinction entre la disparité des niveaux de vie et les causes de la pauvreté.

36. Un intervenant a fait observer que la note sur le *Niger* dressait un tableau clair des problèmes et des besoins du pays. Il a engagé l'UNICEF à maintenir des contacts étroits avec les autres donateurs sur le terrain. Un autre intervenant s'est félicité que l'action conjointe de l'UNICEF et d'autres acteurs ait permis de réduire la prévalence de la dracunculose, estimant toutefois que l'UNICEF devait continuer de faire une priorité de la lutte contre cette parasitose jusqu'à ce que celle-ci soit éradiquée. Il a fait observer que les programmes et projets mis en oeuvre jusqu'alors étaient souvent de nature verticale et estimé qu'il convenait d'envisager d'autres stratégies pour en améliorer l'efficacité. Il a également suggéré que l'UNICEF et les autres donateurs débattent du moyen de remédier aux disparités régionales et sous-régionales dans ce domaine. Il a formulé des réserves sur la mise en oeuvre de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins compte tenu des difficultés financières que connaissait le pays. Il a indiqué qu'il importait de relever la qualité des soins de santé primaires en améliorant la formation du personnel au niveau local, mais que le programme d'enseignement primaire devait être mis en oeuvre sur une plus grande échelle. Il a ajouté que le prochain programme du pays devrait tenir compte de la politique de décentralisation en cours et de la détresse des groupes vulnérables tels que les enfants des rues. La Directrice régionale a fait observer que le programme d'éducation de base était fondé sur la stratégie d'éducation pour la vie qui comportait un volet sur la santé en matière de reproduction ainsi que sur la prévention et le traitement du sida. Elle a indiqué que l'UNICEF travaillait également, en collaboration avec les donateurs, à la formulation de nouvelles stratégies dans le secteur de l'éducation. Elle a noté que les programmes d'éducation et de santé avaient permis d'obtenir des résultats appréciables en matière de lutte contre l'excision dans de nombreux pays de la région, en particulier au Burkina Faso, mais que l'on ne disposait d'aucune donnée sur le Niger.

Amériques et Caraïbes

37. La région des Amériques et des Caraïbes n'a pas soumis de note de pays à la présente session. Le Directeur régional par intérim a toutefois cité plusieurs faits dont l'impact se ferait sentir sur les programmes que l'UNICEF prévoyait de mettre en oeuvre dans la région au cours des 10 prochaines années. Il a en particulier évoqué les ravages causés par le cyclone Mitch et d'autres catastrophes naturelles, qui avaient fait plus de 10 000 morts, détruit les infrastructures sociales et économiques et privé des millions d'individus de leurs moyens de subsistance, alors que la récession économique enregistrée au deuxième semestre 1998 continuait de contribuer à la hausse du chômage, au durcissement de l'austérité et à la réduction des dépenses sociales. Il a noté que, dans ces conditions, l'UNICEF et les gouvernements de la région devaient s'occuper des secteurs de la population les plus vulnérables, en particulier des pauvres, et renforcer les capacités en matière de planification anticipée et d'intervention d'urgence, y compris en prévision de crises économiques éventuelles. Les délégations n'ont fait aucune observation sur cette présentation.

Asie orientale et Pacifique

38. La région de l'Asie orientale et du Pacifique n'a pas soumis de note de pays à la présente session. Le Directeur régional a toutefois évoqué les principales manifestations qui se sont déroulées dans la région, notamment la quatrième Consultation ministérielle des pays d'Asie orientale et du Pacifique tenue en novembre dernier, au cours de laquelle les pays de la région ont pu étudier les moyens de réaliser d'ici à 2000 les objectifs énoncés au Sommet mondial pour les enfants. Il a indiqué que des progrès avaient été accomplis dans différents domaines mais que des disparités subsistaient à l'échelle tant nationale qu'internationale. Il a noté une certaine régression dans la région et souligné que la propagation du VIH/sida avait des conséquences dramatiques pour des millions d'individus.

39. Une délégation a trouvé cet exposé instructif et encourageant. Elle a convenu que la Déclaration et le Programme d'action de Bangkok avaient réaffirmé la très ferme volonté des gouvernements de tout faire pour assurer la survie et favoriser l'épanouissement des enfants, pour protéger les droits des enfants et pour participer à la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. À l'issue du débat, le Directeur régional s'est vivement félicité des résultats obtenus à Bangkok et a recommandé au Conseil d'examiner le rapport établi à l'issue de la consultation ministérielle, recommandation que la Directrice exécutive a appuyée.

Asie du Sud

40. L'Asie du Sud n'a pas soumis de note de pays à la présente session. Le Directeur régional a évoqué les principaux problèmes, en particulier le formidable défi que constituait la prise en charge des 542 millions d'enfants que comptait la région. Il a indiqué que la région avait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'elle avait réaffirmé son engagement à la conférence de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) tenue en 1996 et qu'elle approuverait sans doute dans le courant de 1999 les travaux d'une Convention de l'ASACR sur les moyens de prévenir et de combattre la traite et la prostitution des femmes et des enfants. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été accomplis, il a fait observer que la situation des enfants continuait de poser des problèmes graves et a indiqué les mesures prioritaires qui devraient être prises pour y remédier.

41. Le Directeur régional a été complimenté pour la qualité de son exposé. Une délégation a remercié l'UNICEF d'avoir apporté des secours à son pays qui avait été victime d'une inondation. Il a indiqué qu'il lui semblait utile d'améliorer l'éducation de base dans le primaire, mais que les initiatives devraient s'inscrire dans un programme plus structuré. Une autre délégation a estimé qu'on avait à juste titre insisté dans la Déclaration de l'ASACR sur l'importance de questions telles que l'éducation des filles dans le primaire, la malnutrition des jeunes enfants, la prise en compte des sexes et les troubles dus aux carences en iode. Elle a indiqué que son pays s'efforçait de mettre en place un mécanisme de surveillance de la nutrition au niveau national. Le Directeur régional a remercié les délégations de leurs observations sur l'enseignement primaire et la fillette.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

42. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté la note de pays sur la République islamique d'Iran (E/ICEF/1999/P/L.11) en indiquant que la stratégie du programme du pays tirait parti des succès remportés et visait à régler les problèmes qui nuisaient encore au bien-être des enfants iraniens. Grâce à sa volonté politique résolue, la République islamique d'Iran avait réalisé tous les objectifs fixés pour 2000, encore qu'elle ne soit pas parvenue à réduire la malnutrition de moitié. Des questions auparavant jugées délicates étaient désormais débattues ouvertement et des mécanismes participatifs

novateurs ont été mis en oeuvre pour élaborer le prochain programme du pays dans la transparence.

43. Un intervenant a informé les délégations que l'ambassade de son pays à Téhéran s'était félicitée d'avoir pu participer à l'établissement de la note de pays sur la *République islamique d'Iran* et avait salué l'action de l'UNICEF. Il a assuré les membres du Conseil que les priorités énoncées dans la note de pays correspondaient à celles du Gouvernement et des partenaires du pays en matière de développement. Un autre intervenant s'est félicité de la collaboration de tous les participants à l'élaboration de la note de pays. Il a ajouté que son gouvernement était déterminé à éliminer les disparités et se réjouissait à la perspective de collaborer plus étroitement avec l'UNICEF pour régler les problèmes en suspens. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs remarques encourageantes.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

44. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté les notes de pays sur l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Roumanie, les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan (E/ICEF/1999/P/L.12 à E/ICEF/1999/P/L.15). Il a indiqué que la réduction des dispositifs de protection sociale plaçait les familles dans des situations extrêmement difficiles. Il a également fait observer que la contraction des recettes publiques se répercutait sur les fonds alloués aux services sociaux de base destinés aux enfants et aux femmes. Il fallait donc s'attaquer en priorité aux problèmes concernant les enfants placés dans des institutions, les enfants handicapés et les enfants en situation illégale. L'UNICEF comptait également prêter une attention particulière aux problèmes nouveaux que posaient les maladies sexuellement transmissibles (MST), le VIH/sida et l'abus de drogues.

45. Les participants ont jugé que, dans l'ensemble, les notes de pays étaient de bonne qualité. Un intervenant a estimé que les gouvernements et les autres acteurs devaient travailler ensemble et qu'il importait de tirer parti des succès remportés dans le passé, tout en réformant les institutions chargées de la protection des enfants et des femmes. Une autre délégation a fait remarquer que le nouveau problème posé par le travail des enfants n'était guère évoqué dans les notes de pays. Il a ajouté que l'UNICEF pouvait d'ores et déjà mener des activités de plaidoyer et appliquer des approches intégrées afin d'éviter que le travail des enfants ne se développe. Il voulait savoir si l'UNICEF envisageait des actions concrètes pour lutter contre ce phénomène. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF devrait examiner la question du travail des enfants dans un contexte plus large pour déterminer les mesures qui pourraient être prises.

46. Une délégation s'est félicitée que le programme de l'UNICEF pour l'Arménie soit axé sur les domaines où les besoins étaient les plus grands et a insisté sur la nécessité de mobiliser des ressources suffisantes. Elle a ajouté qu'il convenait d'élaborer des indicateurs qui permettent de mieux cibler les activités menées dans le cadre du programme. Une autre délégation a exprimé sa gratitude à l'UNICEF pour l'aide précieuse que le Fonds apportait aux groupes vulnérables. Le représentant d'ONUSIDA a signalé que l'incidence des MST, de l'abus de drogues et de l'infection à VIH avait augmenté dans le pays.

47. De nombreuses délégations ont formulé des observations sur la note de pays relative à l'Azerbaïdjan. Une délégation a fait observer que, face à la grave détérioration de la situation des femmes et des enfants, le Gouvernement manquait de moyens pour entreprendre de nouvelles actions, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation. À cet égard, le représentant d'ONUSIDA a ajouté que, comme en Arménie, l'incidence des MST, de l'abus de drogues et de l'infection à VIH avait également augmenté en Azerbaïdjan. Il a souligné que l'UNICEF devait participer à l'élaboration d'une politique nationale visant à promouvoir

la maternité sans risques et à améliorer les soins obstétricaux. En outre, le pays comptait toujours 1 million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, notamment des enfants qui vivaient dans des camps et avaient besoin d'une protection particulière. Avec l'aide de la communauté internationale, le Gouvernement avait pu obtenir des résultats dans le cadre de la réforme économique en cours et avait notamment adopté une loi sur les droits de l'enfant.

48. Une délégation s'est félicitée de la qualité de la collaboration en place dans le domaine de la formation du personnel de santé, mais a déploré que, de façon générale, le système éducatif manque de ressources. Elle a exprimé la crainte que la baisse du taux de fréquentation scolaire ne contribue à l'augmentation du travail des enfants. Un autre intervenant s'est déclaré favorable à la mise en place de nouvelles activités, en particulier à l'introduction de méthodes d'apprentissage actives, à l'aménagement des programmes et au développement de la réadaptation psychosociale des enfants touchés par les conflits armés. Un intervenant a estimé qu'il fallait continuer de fournir des services et de renforcer les capacités. Un autre a engagé l'UNICEF à renforcer les capacités au niveau infranational en favorisant la constitution de réseaux. Une délégation a souligné qu'il importait d'associer tous les partenaires concernés – ONG, collectivités locales, organismes des Nations Unies, pouvoirs publics et particuliers – afin d'obtenir des résultats concrets dont les enfants et les femmes bénéficient réellement. Un intervenant a signalé qu'il convenait d'élaborer des indicateurs d'impact.

49. Diverses délégations ont pleinement approuvé les approches et stratégies proposées dans la note de pays sur la Roumanie. Un des intervenants a demandé que le programme soit examiné plus en détail au prochain stade des travaux et aurait souhaité savoir en particulier comment le programme de l'UNICEF était coordonné avec ceux des autres donateurs. Il a également demandé des précisions sur les programmes destinés aux enfants et aux femmes, sur le programme d'immunisation – y compris sur le programme que le Gouvernement a lancé afin de vacciner la population contre l'hépatite B –, sur les modèles d'excellence appliqués dans le domaine de la protection de l'enfance, sur les objectifs du programme et sur les indicateurs d'impact.

50. Plusieurs délégations se sont félicitées que les activités décrites dans la note de pays suivent l'approche axée sur les droits que l'UNICEF a adoptée en matière de programmation et visent notamment à donner aux enfants marginalisés et vulnérables la possibilité d'accéder aux services d'éducation pour la santé et aux services récréatifs. Elles ont estimé qu'il convenait de privilégier davantage le renforcement des capacités et la participation des enfants. Le représentant d'ONUSIDA a suggéré que l'UNICEF s'attaque au problème du VIH/sida dans le cadre de l'action qu'il mène en faveur des enfants ayant des besoins particuliers et a appelé l'attention des participants sur la situation des enfants malades du sida évoquée dans le bilan commun de pays de la Roumanie.

51. Une délégation a noté qu'il importait de renforcer l'interaction entre les programmes de pays de l'UNICEF et d'autres grands instruments de programmation tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de façon à harmoniser les activités des Nations Unies au niveau des pays et à faire des droits de l'enfant une des principales priorités de l'assistance. L'UNICEF a joué un rôle déterminant dans l'instauration des partenariats qui se sont mis en place entre les acteurs nationaux et a participé à l'élaboration des réformes sociales introduites par les pouvoirs publics. Un intervenant a toutefois fait observer que la note de pays n'indiquait pas clairement si la stratégie de l'UNICEF tenait dûment compte des problèmes posés par la décentralisation, qui risquait de marginaliser davantage les enfants en les excluant des prises de décisions. Elle a fait observer que le paragraphe 15 de la note de pays aurait dû évoquer les besoins des femmes enceintes, en particulier dans les zones

rurales où l'on manquait de médecins et où les schémas culturels allaient à l'encontre de l'espacement des naissances.

52. Un intervenant a approuvé les grandes lignes du programme proposé pour les *républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan*. Dans la mesure où les ressources disponibles étaient limitées, il a engagé le Fonds à cibler son action sur les domaines dans lesquels il possédait un avantage comparatif, tels que l'immunisation, la prévention de l'anémie et la promotion de l'allaitement au sein. Il a également estimé que l'UNICEF devrait collaborer plus étroitement avec les donateurs. Plusieurs délégations ont indiqué que la section concernant la situation des enfants et des femmes aurait dû mentionner l'incidence croissante de la tuberculose et ses conséquences. Un intervenant a également jugé qu'il aurait été bon d'y indiquer que la paupérisation croissante de la population, notamment des enfants et des femmes, limitait l'accès des habitants aux services de santé.

53. En ce qui concernait le *Kazakhstan*, un intervenant a relevé que, malgré l'incidence néfaste de la transition sur les services de base fournis aux enfants dans les domaines de la santé et de l'éducation, certains progrès avaient été accomplis, notamment en ce qui concernait l'élimination de la polio et la prévention de l'anémie. Il a également évoqué les nouveaux problèmes posés par la recrudescence de l'hépatite, de la tuberculose et du VIH/sida ainsi que par la hausse de la mortalité maternelle. Le représentant d'ONUSIDA a jugé encourageant que le programme d'éducation pour la santé que l'UNICEF mettait en oeuvre au Kazakhstan traite des problèmes posés par le VIH/sida et des dangers liés à l'abus de drogues. L'UNICEF a été remercié d'avoir contribué à la réinsertion de la population touchée par les conséquences des essais nucléaires réalisés à Semipalatinsk.

54. Un intervenant a constaté avec satisfaction que le programme proposé pour le *Kirghizistan* servait de modèle aux pays en transition. Il a engagé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec l'UNESCO à la préparation de la décennie internationale de la culture, de la non-violence et de la paix. Le même intervenant a estimé qu'il serait bon de multiplier les initiatives visant à assurer l'indépendance en matière de vaccins.

55. Une délégation s'est inquiétée des conséquences de l'accident de Tchernobyl et des inondations qui ont récemment eu lieu en Transcarpatie. Elle a remercié l'UNICEF de prêter assistance aux enfants handicapés et d'appuyer les programmes destinés aux enfants ayant des besoins particuliers. Elle a également évoqué le concours que l'UNICEF a prêté en 1999 à l'exécution d'un programme de désalinisation de l'eau potable, à la suite de l'accident de Tchernobyl. Elle a demandé au Conseil d'administration d'envisager d'accroître la part de la masse commune des ressources consacrée au financement des programmes de vaccination des victimes de l'accident. Reconnaisant que la catastrophe écologique de Tchernobyl aurait encore des répercussions dans plusieurs pays de la région, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF continuerait d'aider les communautés touchées à renforcer leurs capacités d'action.

56. Estimant que nombre des interventions relatives aux notes de pays examinées portaient sur des problèmes et préoccupations voisins, le Directeur régional a précisé que ses réponses étaient valables pour la plupart des pays. Il a reconnu que l'UNICEF et les pays de la région devaient concentrer leurs efforts sur les nouveaux problèmes qui se posaient aux jeunes et aux adolescents, depuis les MST jusqu'à la tabagie, la toxicomanie et le VIH/sida. Il a estimé que les recommandations relatives aux programmes de pays devaient clairement promouvoir l'approche axée sur les droits, la lutte contre l'hépatite B et la tuberculose, ainsi que la collaboration et la coordination avec les organismes bilatéraux et les autres organisations internationales. Il a estimé, comme plusieurs intervenants, qu'il fallait veiller à conserver les acquis des programmes d'immunisation. Il a souligné qu'il importait d'oeuvrer de façon décentralisée dans la région afin d'aider les pays et les ONG à cibler leur action sur les

groupes les plus vulnérables. Répondant aux observations formulées par le représentant d'ONUSIDA, il a convenu de l'importance du partenariat de l'UNICEF et d'ONUSIDA dans la région et reconnu qu'il fallait empêcher que l'épidémie de sida ne prenne des proportions pandémiques, en aidant les jeunes à mieux comprendre le VIH/sida et à se protéger, et en mettant à leur disposition des services d'accès facile.

Europe

57. Le Directeur régional pour l'Europe a indiqué que le Bureau régional poursuivrait deux objectifs complémentaires en 1999 : il continuerait à mobiliser la communauté internationale pour assurer la protection et la promotion des droits des enfants dans le monde entier, avec l'appui des comités nationaux pour l'UNICEF et à oeuvrer avec les organisations nationales et régionales gouvernementales et non-gouvernementales afin de mieux cerner et faire connaître les problèmes des enfants auxquels il faudrait que la communauté européenne prête davantage d'attention. Il a estimé que la question des droits des enfants bénéficiait d'une attention accrue en Europe et a évoqué plusieurs initiatives qui avaient été lancées.

58. L'UNICEF espérait, a-t-il ajouté, que les comités nationaux atteindraient leurs objectifs dans la région; leur situation était devenue toutefois plus difficile ces dernières années, la concurrence était plus forte et, dans de nombreux pays, une grande partie de la population avait moins les moyens de se montrer généreuse. Parallèlement, face à la diminution de l'aide publique au développement, l'UNICEF se tournait vers le secteur privé pour obtenir les fonds manquants. Le Bureau régional et la Division du secteur privé élaboraient un nouveau mécanisme de planification en collaboration avec les comités nationaux afin d'aider ces derniers à renforcer leurs capacités. Ils avaient défini des indicateurs de résultats avec sept comités pilotes, afin de mesurer l'efficacité de chaque comité pour ce qui était de la mobilisation des fonds et de la vente des produits et d'en évaluer la situation financière, les atouts en matière de gestion, les capacités d'organisation et d'innovation et la notoriété. Ces indicateurs permettraient de procéder à un examen détaillé conjoint de leurs résultats et d'élaborer un plan triennal pour chaque comité. En même temps, le Bureau régional et la Division du secteur privé s'employaient à définir des indicateurs de résultats afin d'évaluer la capacité de l'UNICEF de s'acquitter de sa mission.

E. Résumé des examens à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays

59. Le Directeur de la Division des programmes a donné un aperçu des 23 examens à mi-parcours présentés au Conseil d'administration, en mettant l'accent sur le processus d'examen, les priorités des programmes, les réalisations ainsi que les préoccupations et les problèmes nouveaux. Il a indiqué que les rapports faisaient ressortir une étroite collaboration entre l'UNICEF, les gouvernements et les autres partenaires; que les préparatifs et les réunions des examens à mi-parcours avaient été dirigés par les gouvernements; et que les observations du Conseil d'administration sur les examens antérieurs et les directives en matière d'organisation avaient permis de renforcer le processus. Le Directeur a évoqué trois problèmes : le sida, la malnutrition et la pauvreté. Il a également indiqué que l'incorporation aux programmes existants et futurs des priorités des programmes pour 1998-2000, de la programmation fondée sur les droits, et des réformes de l'Organisation des Nations Unies constituait le principal problème auquel devront faire face les 23 pays concernés. Les délégations n'ont fait aucune observation sur l'exposé du Directeur.

60. Avant d'aborder les principales évaluations effectuées en 1998, la Directrice de l'évaluation, des politiques et de la planification a mis en relief deux aspects principaux : a) l'importance accordée au renforcement des capacités de l'UNICEF en matière d'évaluation; et b) la place grandissante faite aux droits des enfants et des femmes. Elle a également passé en revue les principaux résultats obtenus en matière de capacité d'évaluation. Elle a en outre indiqué que les rapports illustraient bien la place centrale donnée, dans la démarche de l'UNICEF, à la problématique des droits de l'homme. Les deux principaux thèmes mis en relief dans le rapport concernent les enfants dans les conflits, l'accent étant mis sur le rôle des enseignants et des soignants dans l'aide psychologique dispensée aux enfants traumatisés, et la contribution des activités d'évaluation à la réalisation du droit des enfants à l'éducation. Les délégations n'ont fait aucune observation sur l'exposé de la Directrice.

Afrique orientale et australe

61. Le Directeur régional pour l'Afrique orientale et australe a présenté le rapport (E/ICEF/1999/P/L.1). Il a souligné les conclusions générales et les enseignements tirés des examens à mi-parcours de 1998 effectués en Érythrée, à Madagascar, à Maurice, au Swaziland et en Ouganda, et a présenté un aperçu de la situation dans la région. Il a également fait état des principales évaluations entreprises en 1998 en déclarant que des efforts seront faits pour adopter les normes internationales d'évaluation des programmes, renforcer les capacités institutionnelles, mettre davantage l'accent sur le droit des enfants, former le personnel de l'UNICEF et favoriser les contacts entre les cadres.

62. Un intervenant s'est félicité de la qualité des examens à mi-parcours et des évaluations qui, selon lui, permettent aux délégations de faire le bilan des résultats des décisions prises entre trois à cinq années auparavant par le Conseil d'administration, notamment les résultats de l'évaluation pluridonateurs. Le secrétariat a répondu que les succès étant plus instructifs que les échecs, l'UNICEF a décidé de mettre l'accent sur les enseignements tirés de l'expérience. Plusieurs orateurs sont intervenus pour souligner que les évaluations servaient également à révéler les défaillances afin d'améliorer les programmes.

63. En ce qui concerne l'examen à mi-parcours de l'Érythrée, un intervenant a appelé l'attention sur le paragraphe 10 du rapport qui indique que les deux tiers des ressources disponibles avaient été consacrés à la fourniture de services, le reste étant prévu pour le renforcement des capacités et les activités d'autonomisation. Le rapport souligne que ces trois activités étaient stratégiques et ne devaient donc pas être isolées les unes des autres ni évaluées séparément. Le secrétariat a reconnu que la distinction faite par le rapport n'était pas utile tout en faisant remarquer que les activités d'autonomisation ne constituaient pas une stratégie mais que les stratégies pouvaient plus ou moins faciliter cet objectif.

64. Plusieurs délégations ont souscrit à la recommandation tendant à renforcer les éléments du programme du Swaziland relatifs à l'éducation de base et à la lutte contre le sida. On a demandé si la situation politique et économique ne s'était pas détériorée à un point tel qu'elle compromettrait la fourniture de services.

65. Une autre délégation a exprimé son appui aux conclusions de l'examen à mi-parcours de Madagascar et a exprimé sa satisfaction pour les efforts visant à améliorer l'enseignement scolaire grâce à des contrats de programme entre les enseignants, les parents et les autorités scolaires. La même délégation a voulu savoir si d'autres pays de la région avaient adopté cette démarche. Elle s'est également enquis du nombre total de centres de santé qui bénéficiaient effectivement de l'appui de l'UNICEF dans le cadre de l'Initiative de Bamako par rapport au nombre de centres qui reçoivent l'aide d'autres organismes. Elle a engagé l'UNICEF à faire preuve de davantage d'équité dans la répartition de ses contributions au secteur de la santé et de reconnaître de manière plus explicite l'assistance fournie par d'autres organismes

dans le cadre des mêmes objectifs. Évoquant le manque de moyens financiers durant la période 1996-1997, la même délégation a préconisé une programmation plus réaliste. Tout en confirmant que l'UNICEF s'était efforcé d'être aussi réaliste que possible, le Directeur régional a expliqué les raisons du manque de crédits et a reconnu qu'elles auraient dû être explicitées.

66. Un autre intervenant a souscrit aux conclusions de l'examen à mi-parcours de *Maurice* ainsi qu'à la stratégie de transition du programme. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par les coûts de fonctionnement élevés pour un si petit programme, en appelant l'attention sur les effectifs par rapport aux ressources. Le Directeur régional a répondu que le programme était axé sur le plaidoyer et non sur la fourniture de services et qu'il était appelé à être réduit progressivement.

67. Une délégation a demandé dans quelle mesure les enseignements tirés de l'évaluation du programme psychosocial ont permis de mettre en lumière les avantages comparatifs respectifs des approches fondées sur la communauté et des approches plus classiques. Le nombre d'enfants concernés était si important que l'approche fondée sur la communauté semblait être la seule formule viable. Le Directeur régional a répondu qu'il importait de prendre en compte le nombre élevé d'enfants nécessitant une assistance post-traumatique et que les autres techniques habituelles n'étaient pas appropriées.

Afrique de l'Ouest et du Centre

68. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a présenté le rapport E/ICEF/1999/L.2. Elle a indiqué que les examens à mi-parcours des trois pays concernés, le Burkina Faso, le Tchad et le Ghana, indiquaient qu'il y avait risque de confusion entre les objectifs spécifiques du programme de pays et les objectifs nationaux de développement du pays hôte. L'exécution a été entravée par l'incapacité des gouvernements à honorer leurs engagements dans certains domaines critiques et par l'absence de coordination intersectorielle et de ciblage géographique sur le terrain. En outre, les efforts de mobilisation des ressources n'ont pas atteint les résultats escomptés. Les programmes des trois pays ont été réaménagés en fonction de ces résultats.

69. Plusieurs délégations ont fait des observations favorables sur la qualité du rapport, en soulignant sa tonalité ouverte et franche, et ont noté qu'il était plus critique que celui de la région de l'Afrique orientale et australe. Un intervenant a insisté sur le fait que les activités de l'UNICEF dans la région devaient être équilibrées entre les interventions d'urgence et les activités de développement à long terme. Il a demandé à l'UNICEF de s'attacher à aider les pays à atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et a exhorté les pays donateurs à renouveler leur engagement en faveur de ces objectifs. En ce qui concerne les évaluations, une délégation a déclaré que l'UNICEF devait continuer à s'adapter en permanence par le biais de ses activités d'évaluation.

70. Plusieurs délégations ont noté que les résultats des examens à mi-parcours avaient souvent donné lieu à des ajustements des objectifs initiaux des programmes. Des doutes ont été émis quant au caractère réaliste du processus de programmation actuel étant donné les nombreux ajustements auxquels donne lieu l'examen à mi-parcours. Les mêmes délégations se sont demandé s'il était réaliste de maintenir un mode de programmation qui table sur des fonds supplémentaires en fait non disponibles. Un intervenant s'est déclaré préoccupé par les conséquences à long terme de cette situation sur la crédibilité de l'Organisation.

71. Un intervenant a déclaré que l'examen à mi-parcours du Burkina Faso avait mis en relief deux contraintes majeures qu'il y a lieu de prendre en compte à l'avenir : la lenteur de l'obtention des avances de trésorerie et les difficultés de la mobilisation de fonds supplémen-

taires. La même délégation a demandé des précisions sur le non-versement des avances de trésorerie aux gouvernements concernés, ce qui a ralenti l'exécution du programme en 1996-1997, et elle a émis des doutes sur le mode de programmation actuel, étant donné que les conclusions de l'examen à mi-parcours du Burkina Faso préconisent également des ajustements substantiels aux objectifs et aux stratégies. À cet égard, la délégation s'est demandé si les groupes et les zones d'intervention ciblés avaient été correctement identifiés lors de l'opération de programmation initiale.

72. S'agissant de l'examen à mi-parcours du *Tchad*, le même intervenant s'est déclaré impressionné par les nombreux résultats obtenus par le programme de l'UNICEF compte tenu des capacités institutionnelles limitées de ce pays. Une autre délégation a proposé d'établir des relations de travail avec la société civile dans les pays où les capacités institutionnelles sont limitées et a déclaré qu'il était encourageant de constater que les processus d'examen à mi-parcours avaient donné lieu à des ajustements indispensables afin de tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain.

73. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations constructives et a souligné qu'en dépit des contraintes, des progrès remarquables avaient été faits dans la défense des droits des enfants et des femmes dans les trois pays concernés.

Amériques et Caraïbes

74. Dans la présentation du rapport sur les Amériques et les Caraïbes (E/ICEF/1999/P/L.3), le Directeur régional par intérim a souligné l'influence positive que les activités du programme ont eue sur les politiques dans la région ainsi que l'intérêt manifesté par les gouvernements pour la planification et l'examen de leur programme, notamment le rôle décisif qu'ils ont joué dans l'examen à mi-parcours. Les quatre examens effectués en 1998 pour le Honduras, le Mexique, le Pérou et le Brésil ont fait état de progrès satisfaisants atténués toutefois par certaines carences dans les domaines de la mortalité maternelle et de la nutrition. L'accent a par ailleurs été mis sur les efforts déployés actuellement dans cette région pour renforcer le suivi et l'évaluation.

75. Deux délégations ont noté que les examens à mi-parcours du *Pérou* et du *Honduras* avaient été marqués par d'intenses consultations. En ce qui concerne le Pérou, la délégation d'un pays donateur a loué l'UNICEF pour le contenu de l'examen à mi-parcours qui porte sur les progrès réalisés et les problèmes non encore résolus, ainsi que pour ses activités dans le pays de manière générale. Le même intervenant a également noté que l'UNICEF avait bénéficié d'une collaboration sans faille au Pérou et a préconisé de reproduire ce modèle de partenariat dans d'autres pays.

76. Une délégation a fait état des progrès signalés dans l'examen à mi-parcours du *Mexique*, pays qui a atteint les objectifs du Sommet mondial pour les enfants, et a félicité l'UNICEF d'avoir tenu compte de la nécessité de définir de manière plus précise les domaines de chaque objectif et la manière de les atteindre. Cette délégation s'est toutefois déclarée préoccupée par la proposition tendant à réorienter, à ce stade critique, l'aide de l'UNICEF qui ne serait plus axée sur la fourniture de services de base et la coopération financière, mais sur l'assistance technique pour la programmation liée aux droits. Tout en soulignant que cela entraînerait des modifications au niveau des effectifs, la délégation a préconisé de maintenir le personnel technique au Mexique et dans les autres pays qui entament la dernière étape vers la réalisation des objectifs de fin de décennie. Dans sa réponse, le Directeur régional par intérim a noté que les pays de la région étaient résolus à atteindre les objectifs du Sommet mondial et que l'UNICEF continuerait à leur apporter son appui dans le cadre d'une approche axée sur les droits. Il a rassuré les délégations en indiquant que les changements au niveau des effectifs seront faits de manière judicieuse et ne remettront pas en cause la volonté

d'atteindre les objectifs du Sommet mondial. En tant que l'un des initiateurs du Sommet mondial pour les enfants, une délégation a souligné l'importance des activités de l'UNICEF dans l'appui aux efforts nationaux visant à atteindre ces objectifs et a cité quelques activités importantes qui ont été menées en 1998 pour résoudre certains problèmes précis.

77. Une délégation a évoqué la possibilité d'élargir le champ d'action du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Directeur régional par intérim a expliqué que les résultats de l'évaluation étaient très encourageants et montraient que les projets avaient contribué à faire évoluer les politiques sociales et publiques. Il a ajouté que les initiatives étaient désormais intégrées aux programmes ordinaires dans les autres pays de la région.

Asie orientale et Pacifique

78. En présentant le rapport sur l'Asie orientale et le Pacifique (E/ICEF/1999/P/L.4), le Directeur régional a noté que les examens à mi-parcours des cinq plus grands programmes de la région, ceux du Cambodge, de la Chine, de l'Indonésie, du Myanmar et du Viet Nam. Tout en soulignant que l'évaluation globale de l'utilité des examens à mi-parcours était sans conteste positive, le Directeur régional a indiqué que l'expérience avait mis en lumière quelques questions qui devront être examinées à l'avenir, comme le coût parfois élevé de ces examens en temps et en ressources. Si, a-t-il ajouté, l'objet des examens à mi-parcours consiste avant tout à évaluer l'expérience accumulée au cours de la première moitié du cycle du programme et, éventuellement, à apporter les correctifs nécessaires, de plus en plus, et compte tenu de l'évolution rapide de la situation dans les pays, les examens à mi-parcours avaient tendance à servir de base pour le lancement de nouveaux programmes de pays, même si les programmes existants sont modifiés.

79. Faisant référence aux observations selon lesquelles le processus d'examen à mi-parcours risquait de devenir trop compliqué et d'entraîner ainsi des coûts excessifs en temps et en ressources humaines, une autre intervenante s'est demandé comment on pourrait remédier à cette situation. Elle a également demandé dans quelle mesure l'examen à mi-parcours pourrait être utilisé comme base pour le lancement d'un nouveau programme alors que la situation évoluait aussi rapidement et quels étaient les enseignements tirés à cet égard.

80. Une délégation a déclaré que la crise économique menaçait la situation sociale et le développement de son pays et a remercié l'UNICEF de son action rapide, qui a été confirmée au niveau de l'examen à mi-parcours. Elle a reconnu qu'il fallait redoubler d'efforts pour venir en aide aux enfants qui abandonnent l'école sachant que l'éducation est vitale pour l'enfant. Soulignant qu'il fallait également venir en aide aux 12 000 enfants des rues, elle a informé le Conseil des efforts que son gouvernement déployait dans ce domaine.

81. Différentes délégations ont remercié l'UNICEF pour sa contribution à la réalisation des objectifs de l'an 2000 en *Chine*. Un intervenant a souligné que l'examen à mi-parcours avait mis en relief les progrès réalisés tout en contribuant à identifier les problèmes et les moyens de les prendre en charge. Une autre délégation a estimé que ce programme d'éducation pourrait servir de modèle pour d'autres pays de la région tout en soulignant que la structure verticale de la hiérarchie administrative constituait une entrave à l'exécution du programme et en se demandant de quelle manière on pouvait y remédier. Le Directeur régional a indiqué que des progrès substantiels avaient été enregistrés et s'est déclaré confiant que les difficultés liées à la hiérarchie administrative seront surmontées. Il a également fait état de progrès dans les programmes de lutte contre la traite des petites filles et s'est déclaré satisfait de la collaboration avec le Ministère de la sécurité publique d'autant qu'il est rare que l'UNICEF collabore avec une institution publique de cette nature.

82. Une délégation s'est félicitée des résultats de l'examen à mi-parcours de l'*Indonésie* ainsi que de la collaboration entre l'équipe de pays de l'UNICEF et son ambassade à Jakarta. Elle a par ailleurs préconisé le renforcement de la coordination entre les donateurs lors des interventions après les crises. Un autre intervenant s'est félicité de la collaboration de l'UNICEF avec la Banque mondiale dans le domaine de l'éducation de base pour réinsérer les élèves qui ont abandonné leurs études. Le Directeur régional a donné des détails sur les stratégies révisées qui se bornent à un nombre réduit de questions, à fournir des services directs, à développer la collaboration avec les ONG, à consolider les acquis sociaux et à collaborer avec les autorités locales décentralisées. Il a rappelé les efforts déployés par l'UNICEF en étroite collaboration avec les donateurs en faisant référence à la coopération avec la Banque mondiale dont les activités sont axées sur la réinsertion tandis que celles de l'UNICEF concernent le plaidoyer et la mobilisation sociale.

83. Un intervenant a souligné le succès de la collaboration entre le *Myanmar* et la Chine au niveau des zones frontalières dans le cadre des journées nationales de vaccination, ce qui a permis d'améliorer le rapport coût-efficacité, et s'est demandé s'il était possible de développer ce type de collaboration. Le Directeur régional a fourni des informations supplémentaires sur le programme de lutte contre le sida dans la région du Mékong auquel participent six pays, dont le Myanmar.

84. À propos de l'examen à mi-parcours du *Viet Nam*, un intervenant s'est déclaré favorable à la stratégie unique adoptée pour les secteurs de l'eau et de l'assainissement qui permet d'éviter l'éparpillement des activités. Il a également signalé la collaboration fructueuse entre l'UNICEF et l'ambassade de son pays dans ce domaine ainsi que dans celui de la protection de l'enfant. Une délégation s'est demandé si l'approche axée sur la demande irait véritablement à l'encontre de la politique de l'UNICEF qui consiste à viser les pauvres. Le Directeur régional a répondu que l'expérience avait montré que lorsque la population participait aux activités, elle se sentait responsabilisée et souhaitait leur poursuite, chose qui ne va pas à l'encontre de la politique d'aide aux pauvres.

Asie du Sud

85. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a décrit les principaux résultats des examens à mi-parcours effectués en Afghanistan et au Bangladesh, ainsi que les évaluations régionales, présentés dans le document E/ICEF/1999/P/L.5. Il a également noté que l'UNICEF a joué un rôle actif dans la mise au point du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour l'Afghanistan.

86. Plusieurs délégations ont remercié le Directeur régional pour l'excellent résumé des résultats des examens à mi-parcours et des évaluations. Un intervenant a évoqué les efforts déployés par son pays pour fournir une assistance humanitaire à l'*Afghanistan* à travers les canaux bilatéraux et multilatéraux. Il a souligné la nécessité de faire en sorte que les prochains programmes de l'UNICEF viennent en aide aux filles qui n'ont pas eu la chance de faire des études.

87. En ce qui concerne le *Bangladesh*, une délégation a demandé des précisions supplémentaires sur les progrès réalisés dans les domaines non évoqués, comme le programme en faveur des groupes isolés difficiles à atteindre. L'intervenant a également déploré l'insuffisance des ressources tout en soulignant que les programmes d'alphabétisation devaient être renforcés et appuyés. Il a de nouveau appelé tous les partenaires concernés à collaborer pour trouver une solution au problème de la contamination par l'arsenic dans son pays. Concernant l'aide, le Directeur régional a indiqué que le Bangladesh était moins dépendant que d'autres pays et qu'il avait enregistré de nombreux succès. S'agissant de la contamination par l'arsenic, il a indiqué que l'UNICEF apportait son appui pour la mise au point d'un train de mesures

visant à prendre en charge ce problème ainsi que les problèmes de santé connexes en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment la Banque mondiale, l'OMS et les réseaux asiatiques et mondiaux qui s'occupent de cette question.

88. Une intervenante s'est félicitée de la collaboration fructueuse entre l'UNICEF et son organisme dans les domaines de l'éradication de la poliomyélite et de l'iodation universelle du sel au Bangladesh. Elle s'est également félicitée de la signature d'un mémorandum d'accord tripartite sur l'élimination du travail des enfants dans l'industrie de la confection. Elle a fait état de la collaboration entre l'UNICEF, l'OMS et l'USAID dans les domaines de la santé et de la nutrition ainsi que l'aide apportée par ce dernier aux opérations de secours lors des inondations de 1988. Tout en se déclarant satisfaite par l'examen à mi-parcours, une délégation a fait état d'une évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement parrainée par l'Agence danoise pour le développement international qui sera bientôt finalisée.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

89. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté le rapport E/ICEF/1999/P/L.6). Les examens à mi-parcours ont marqué une étape importante dans la programmation en Égypte et en République arabe syrienne, a-t-il indiqué, avant d'en décrire les résultats. Il a informé les membres qu'en 1998, 43 études et 25 évaluations avaient été effectuées dans cette région.

90. Plusieurs intervenants ont félicité l'UNICEF pour la qualité du rapport. Une intervenante a dit qu'il était objectif, complet et très détaillé et qu'il correspondait à la nouvelle approche fondée sur les droits des enfants. Elle a félicité l'UNICEF pour son engagement en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'élimination des disparités ainsi que pour sa capacité de mobiliser des fonds pour remédier à la réduction de la masse commune des ressources. La même intervenante s'est félicitée de l'initiative sur le VIH/sida en Égypte et a engagé l'organisation à jouer un rôle précurseur dans la région en trouvant de nouveaux moyens de rompre le silence sur cette question. Elle a également félicité l'UNICEF et l'ambassadeur itinérant régional pour le succès des campagnes de sensibilisation. Une autre délégation a réaffirmé l'adhésion de son gouvernement à la Convention relative aux droits de l'enfant et au principe de l'égalité absolue de tous les enfants. Parlant des contributions financières de son gouvernement aux programmes de l'UNICEF, l'intervenant a assuré le Conseil que son gouvernement allait redoubler d'efforts, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

91. Une délégation a déploré que le rapport ne fasse pas mention de la situation lamentable des enfants irakiens et a demandé à l'UNICEF d'entreprendre une étude sur la situation réelle et d'en communiquer les résultats aux membres du Conseil. Dans sa réponse, le Directeur régional a indiqué qu'aucun examen à mi-parcours ni évaluation n'avaient été effectués en Iraq en 1998 et que le programme de l'Iraq avait été examiné lors de la session du Conseil de septembre 1998.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

92. En présentant le rapport (E/ICEF/1999/P/L.7), le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a déclaré que les examens à mi-parcours des programmes de l'Albanie, de la Géorgie et de la Turquie avaient permis de choisir de nouveaux domaines d'intervention, comme les enfants vivant dans la rue, la violence au sein de la famille et le VIH/sida. Ces domaines sont liés aux droits de l'enfant et, en fin de compte, aux nouvelles orientations du programme. Les examens à mi-parcours ont montré qu'il fallait mettre davantage l'accent sur le rôle des prestataires de soins primaires, des familles et des communautés dans le cadre du développement et de la

protection de l'enfant, étant donné que, dans de nombreux endroits, les institutions spécialisées n'étaient plus opérationnelles. Ils ont également montré qu'il importait de renforcer la collaboration intersectorielle et la coordination des services. Les trois examens ont fait ressortir clairement la nécessité de mettre au point une stratégie de renforcement des capacités et de recourir à des modèles pour mettre au point des solutions optimales. Il a ajouté que l'UNICEF continuerait à renforcer les capacités des institutions publiques et des ONG, à mettre en place des mécanismes de coordination efficaces et à encourager la recherche appliquée. Les délégations n'ont fait aucune observation sur l'exposé du Directeur régional.

F. Progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

93. Le contrôleur a présenté brièvement le «Rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999» (E/ICEF/1999/AB/L.1), établi en application de la décision 1998/2 (E/ICEF/1998/6/Rev.1) du Conseil d'administration. Dans cette décision, la Directrice générale a été priée de s'assurer que le ratio existant entre les dépenses de gestion, d'administration et d'appui aux programmes et les ressources allouées serait respecté. Le Conseil d'administration a également demandé à l'UNICEF de rendre compte des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal, compte tenu de l'examen du plan à moyen terme, des montants de la masse commune des ressources, des dépenses et des recettes, des effets des fluctuations monétaires et des incidences en matière de ressources humaines.

94. Le contrôleur a expliqué que le rapport avait été établi d'après les données disponibles pour les huit premiers mois de l'exercice biennal. Néanmoins, comme le montrent le rapport et les estimations préliminaires portant sur les 12 premiers mois de l'exercice biennal, les recettes perçues correspondaient assez bien aux prévisions de l'UNICEF. Le montant total des recettes pourrait même éventuellement dépasser les prévisions du plan à moyen terme pour 1998. En ce qui concerne les dépenses, l'UNICEF avait réalisé des économies sur les premiers mois du budget d'appui, mais il était encore trop tôt pour donner une estimation sur l'ensemble de l'exercice biennal. C'est pourquoi, comme il a été souligné dans le rapport, l'UNICEF ne prévoyait aucune augmentation de la part des dépenses imputées au budget d'appui par rapport aux ressources consacrées aux programmes et ne voyait pas la nécessité de recommander des modifications du budget biennal tel qu'il a été approuvé par le Conseil.

95. Une délégation s'est félicitée des efforts déployés par le secrétariat pour établir le budget d'appui et a accueilli favorablement le principe selon lequel tout accroissement des dépenses devait être absorbé dans le cadre du budget approuvé. Elle a également appuyé les conclusions figurant à la section VI du rapport. (Voir annexe, décision 1999/3, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

G. Questions financières

96. Au titre de ce point de l'ordre du jour, présenté par la Directrice générale adjointe, le Conseil d'administration a examiné les rapports ci-après :

a) «Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes» (A/53/5/Add.2);

b) «Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires» (E/ICEF/1998/AB/L.9).

97. L'examen de ce point, inscrit à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 1998, avait dû être reporté afin de permettre au Conseil d'administration d'étudier le rapport du CCQAB sur les rapports financiers et états financiers vérifiés ainsi que les rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/53/513), que la Directrice générale adjointe avait signalés à l'attention du Conseil et de tirer parti des débats et résolutions de la Cinquième Commission sur la question. Les questions présentées ci-après ont été soulevées par deux délégations.

98. Dans la mesure du possible, ces délégations souhaiteraient que les rapports du Comité des commissaires aux comptes et celui du CCQAB soient désormais présentés au Conseil d'administration en temps voulu. Elles proposaient donc que le secrétariat collabore avec le Comité consultatif pour résoudre ce problème. La Directrice générale adjointe a répondu que le secrétariat n'avait aucun pouvoir sur la date de publication des rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif. Toutefois, l'UNICEF ferait tout son possible pour que les comptes soient présentés à temps, ce qui avait d'ailleurs toujours été le cas, en dépit du programme de travail chargé du Comité des commissaires aux comptes aussi bien que du CCQAB et même si les dates choisies pour la session du Conseil compliquaient quelque peu la situation.

99. On a estimé qu'il faudrait modifier le processus d'approbation de façon que le Conseil d'administration approuve le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la base de la copie communiquée à l'Assemblée générale pour information. Le Conseil d'administration de l'UNICEF, qui était chargé d'adopter la politique budgétaire et les orientations stratégiques de l'UNICEF, était l'organe le mieux placé pour approuver le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Bien que tous les autres fonds et programmes fonctionnent suivant le processus inverse. La délégation estimait qu'il serait peut-être utile de modifier cette façon de procéder. La Directrice générale adjointe croyait comprendre que l'Assemblée générale examinerait cette question à sa prochaine session, et que la délégation souhaiterait peut-être revenir sur ce point à cette occasion.

100. Une délégation a proposé de renforcer les normes de contrôle interne de l'UNICEF et a préconisé de les aligner sur celles de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. À son avis, l'adoption de ces normes constituerait un progrès pour l'UNICEF et contribuerait aux efforts déployés pour faire adopter ces directives, ou au moins ces principes de contrôle interne, par d'autres organisations.

101. La délégation a ensuite déclaré que l'UNICEF devrait sérieusement envisager d'introduire une pratique de vérification des comptes qui ne se contenterait pas de formuler des observations sur le respect des procédures en vigueur, mais se concentrerait aussi sur les résultats à obtenir. On pourrait émettre des avis sur les processus et procédures qui nécessiteraient d'être révisés du fait qu'ils pourraient entraver l'obtention des résultats au lieu d'y contribuer ou encore on pourrait, d'une manière ou d'une autre, modifier ces processus et procédures pour obtenir des résultats encore meilleurs. La Directrice générale adjointe a pris note de ces deux remarques concernant la vérification des comptes et a indiqué qu'elle en ferait part au Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF, qui se penchait lui aussi sur ces questions. En ce qui concernait la vérification des comptes axée sur les résultats, la Directrice générale adjointe s'est appuyée sur les informations fournies par le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur les résultats de la vérification des comptes relatifs aux programmes effectuée dans la région et qui, outre l'examen à mi-parcours, a permis de modifier certains programmes par la suite.

102. La question de la comptabilisation des dépenses et notamment des avances en espèces aux gouvernements assimilées à des dépenses, qui nuisait à la clarté de la comptabilité a été soulevée. L'orateur voulait savoir ce qu'on envisageait de faire dans ce domaine. Le problème de la justification des avances versées aux gouvernements, qui concernait également le PNUD, a aussi été abordé. Les commissaires aux comptes s'y intéressaient également. En ce qui concernait le premier point, la Directrice générale adjointe a confirmé qu'on examinait actuellement les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'UNICEF pour vérifier qu'elles étaient bien conformes à la procédure comptable de l'organisation applicable aux avances en espèces consenties aux gouvernements. Les conclusions de l'examen seraient communiquées au CCQAB et présentées au Conseil d'administration à sa session de septembre. La Directrice générale adjointe a ensuite fait remarquer qu'étant donné que le fonctionnement du PNUD était différent de celui de l'UNICEF, il était difficile de les comparer. Le PNUD était un agent d'exécution alors que l'UNICEF collaborait avec des partenaires dans le cadre de plans et activités convenus entre l'UNICEF et le gouvernement concerné. Les avances en espèces consenties aux partenaires de l'UNICEF pour appuyer les programmes de coopération leur en transféraient la propriété au moment du règlement. C'est pourquoi il ne s'agissait ni d'avance ni d'exécution nationale dans le sens où le PNUD l'entendait. Toutefois, le secrétariat veillait à ce que ses politiques et procédures soient conformes à ses pratiques comptables.

103. Pour ce qui était de la comptabilité des contributions en nature, une délégation a estimé que la méthode actuelle de comptabilisation entraînait une sous-estimation des recettes. La Directrice générale adjointe a confirmé que la comptabilisation des contributions en nature était en cours d'examen. Cependant, il était difficile d'évaluer certains des produits donnés à l'UNICEF.

104. Un orateur a demandé des précisions sur le déficit dont les commissaires aux comptes ont fait mention dans leur rapport et qui découlait de la diminution nette des recettes prévues pour le programme de secours d'urgence et le programme financés par des fonds supplémentaires. La délégation croyait comprendre que, lorsqu'un programme était financé par des fonds supplémentaires, il ne pouvait commencer avant que la totalité des fonds ne soit réunie. Les opérations financées dans ce cadre ne pouvaient enregistrer un déficit que si les coûts avaient été sous-estimés au départ. La Directrice générale adjointe a répondu qu'un déficit pouvait apparaître lorsqu'une contribution était reçue à la fin de l'année et que le gros des dépenses était encouru au cours des années suivantes. Les recettes étaient inscrites au titre du budget de l'année de réception, puis progressivement dépensées au cours des années suivantes. C'est pourquoi les années correspondant aux engagements de dépenses présentaient un déficit au niveau des recettes. Une telle situation pouvait aussi se produire lorsque les recettes étaient reçues très tard au cours d'un exercice biennal et que les dépenses étaient encourues durant l'exercice suivant. Les commissaires aux comptes ont également souligné que l'UNICEF avait reçu moins de revenus que prévu pour la masse commune des ressources, les fonds supplémentaires et le programme d'urgence. Les recettes enregistrées pour l'exercice biennal 1996-1997 accusaient une baisse nette, car les appels d'urgence avaient été moins nombreux que lors des exercices biennaux précédents.

105. Des questions ont également été posées sur les procédures d'appel d'offres pour les consultants : Quelle était la réglementation appliquée en ce qui les concernait? Existait-il un seuil au-delà duquel un appel d'offres était obligatoire? Quelle était la procédure utilisée lorsque la personne chargée du contrat ne respectait pas les règles de l'organisation? Fallait-il, dans ce cas, recourir à des sanctions? La Directrice générale adjointe a confirmé que des mesures avaient été prises pour renforcer les directives. S'il n'existait aucune règle particulière pour les adjudications courantes, il faudrait néanmoins instaurer un processus officiel de sélection des candidats. En ce qui concernait les institutions, l'UNICEF suivait

la procédure normale d'adjudication. La Directrice générale adjointe a déclaré que l'UNICEF avait renforcé ses contrôles internes en ce qui concernait l'engagement de consultants individuels. Les bureaux de l'UNICEF étaient tenus de rendre des comptes sur une base trimestrielle. Si ces nouvelles directives n'étaient pas appliquées, leurs prérogatives en matière d'attribution de contrats leur étaient retirées. Le respect des nouvelles directives ferait partie intégrante du rapport d'appréciation du comportement professionnel des fonctionnaires ayant autorité pour octroyer des contrats. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe, décision 1999/4.)

106. S'agissant de la question du fonds de réserve abordée par les commissaires aux comptes dans les paragraphes 15 à 17 du document E/ICEF/1998/AB/L.9, le Conseil a reconnu qu'en approuvant la création d'un fonds d'immobilisation pour permettre l'acquisition de locaux à usage de bureaux et de logements pour les fonctionnaires (E/ICEF/1990/13, décision 1990/26), il n'avait jamais demandé à participer au processus d'approbation de projets particuliers. La Directrice générale continuerait, comme cela se faisait depuis 1990, de faire rapport au Conseil sur la situation du fonds (état VIII du rapport biennal).

H. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999

107. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation de la Directrice générale (E/ICEF/1999/6), présentée par le Directeur de la Division des programmes. Celui-ci a déclaré que le Bureau du Conseil avait approuvé la recommandation de la Directrice générale tendant à ce que le prix Maurice Pate de l'UNICEF soit attribué à l'organisation non gouvernementale tanzanienne *Kuleana*, pour avoir contribué de façon marquante et originale à l'amélioration de la situation des enfants dans ce pays et incité d'autres ONG de la région à tenir compte des droits de l'enfant dans leurs programmes. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation sans autres commentaires. (Voir annexe, décision 1999/5, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

I. Questions diverses

108. Aucune autre question n'a été soulevée.

J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président

109. La Directrice générale a exprimé sa satisfaction au Conseil d'administration et a remercié les délégations pour leurs nombreuses contributions. Le secrétariat a trouvé que la discussion sur les notes de pays, les examens à mi-parcours et les évaluations avait été très constructive et qu'elle serait très utile aux bureaux de pays. Les longues heures consacrées à l'examen de la stratégie de l'UNICEF pour la mobilisation des ressources montrait bien l'intérêt réel des membres pour le Fonds et constituait une preuve de leur soutien. Cette décision devrait encourager l'UNICEF à faire de son mieux. La Directrice a également affirmé que le secrétariat n'épargnerait aucun effort pour se montrer à la hauteur de leur attente, voire aller au-delà, sans pour autant sous-estimer les problèmes auxquels il faudrait s'attaquer. Le monde devenait chaque jour plus complexe et violent et, si on se montrait tout prêt à parler des enfants, les actes ne suivaient guère. La Directrice générale savait que la stratégie de mobilisation des ressources posait des problèmes très précis aux donateurs, mais elle espérait que ceux-ci s'emploieraient à leur tour à répondre aux attentes de l'UNICEF.

110. Le Président a remercié le secrétariat et les délégations pour leur travail acharné qu'ils avaient fourni tout au long de la session. Il a également exprimé sa reconnaissance aux membres du Bureau pour leur soutien, et s'est déclaré prêt à continuer de collaborer avec eux et avec le Conseil tout au long de l'année.

III. Réunion conjointe des conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

A. Principaux domaines d'action concertée en 1999

Flux de ressources, suivi des conférences internationales, système des coordonnateurs résidents

111. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'il espérait qu'à l'avenir les réunions conjointes feraient de plus en plus fonction de comité d'évaluation conjointe des activités des équipes de pays, car il était important que leurs travaux soient axés sur les questions qui se posaient au niveau des pays. On pouvait dresser un bilan positif des activités opérationnelles de l'ONU, tant de ses interventions humanitaires que de ses interventions dans le domaine du développement. Il s'est vivement félicité de l'adoption de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998, sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cette résolution témoignait d'un sens profond de la réalité des travaux sur le terrain. La résolution venait en particulier à l'appui des activités que les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies menaient sur le terrain. Il était satisfait des orientations que cette résolution définissait dans de nombreux domaines liés aux activités opérationnelles.

112. Eu égard au système des coordonnateurs résidents, il a relevé que des progrès sensibles avaient été réalisés au cours de l'année écoulée. Le PNUD, en tant que financier et gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, s'était employé à renforcer le système et appréciait le soutien que lui avaient apporté ses partenaires du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Pour la première fois, une évaluation des compétences de 40 candidats aux postes de coordonnateur résident avait été menée à bien. Suite à cette évaluation, le Groupe consultatif interorganisations avait établi une liste restreinte des candidats pour chaque poste. Cela avait permis d'élargir notablement la base de recrutement des coordonnateurs résidents : 21 sur 130 avaient été recrutés à l'extérieur du PNUD, contre un seulement en 1993. Aujourd'hui, 21 % des coordonnateurs résidents étaient des femmes, contre 10 % en 1993.

113. L'Administrateur a ajouté qu'un système de coordonnateurs résidents renforcé était essentiel au succès de l'action commune visant à promouvoir la cohésion et la cohérence des activités de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays, conformément aux consignes du Secrétaire général. Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles avait publié une deuxième note d'orientation à l'intention des coordonnateurs résidents sur le suivi des grandes conférences. Or, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était l'instrument idéal pour assurer ce suivi au niveau du pays.

114. L'Administrateur a ajouté que dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, 10 paragraphes étaient consacrés aux questions de financement, qui revêtaient la plus grande priorité. La tendance régulière à la baisse de l'aide publique au développement devait être infléchie. Depuis 1992, les contributions aux ressources de base du PNUD et à l'aide publique

au développement avaient toutes deux diminué de 20 %. Il a noté à cet égard que les conseils d'administration examinaient actuellement les cadres de financement pluriannuels.

Contrôle et évaluation, utilisation d'indicateurs communs

115. La Directrice exécutive du FNUAP s'est attachée principalement aux questions relatives au contrôle et à l'évaluation, et notamment aux indicateurs. Cette question occupait une place importante dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Les fonds et les programmes s'accordaient à reconnaître qu'il importait d'analyser et d'évaluer les activités opérationnelles et d'en documenter les résultats. Ils reconnaissaient également combien il importait de dresser un bilan plus analytique des succès et des faiblesses de ces activités, d'en tirer des enseignements et d'en tenir compte dans la programmation ultérieure.

116. La Directrice exécutive a indiqué qu'il était utile de rappeler un certain nombre de points pertinents. Les fonds et les programmes ne partaient pas de zéro; ils avaient tous accumulé de nombreuses compétences et une longue expérience dans ces domaines. Par ailleurs, ils coordonnaient déjà leurs activités de contrôle et d'évaluation, en particulier au niveau du terrain, mais cet aspect n'avait pas été bien documenté. Le Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, qui couvrait l'ensemble du système, était une instance qui permettait d'échanger utilement des informations techniques sur les questions de fond et de méthode, tandis que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles avait harmonisé les procédures de contrôle et d'évaluation applicables à l'ensemble du système des Nations Unies. La mise en place des nouveaux bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avait contribué à établir les bases nécessaires à une amélioration sensible de la coordination et de la collaboration dans ce domaine. Par ailleurs, les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient revu les fiches de notification en vue de les simplifier et avaient tenu des discussions sur les moyens d'harmoniser la formation des homologues nationaux dans le domaine du renforcement des capacités et de la budgétisation axés sur les résultats. Ils avaient enfin examiné les questions relatives à l'exécution nationale et aux approches sectorielles.

117. La Directrice exécutive a déclaré que les bilans de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement permettaient de renforcer utilement les composantes contrôle et évaluation des programmes. Le bilan de pays établissait une base de référence pour la mesure des progrès réalisés, une base de données et une liste convenue d'indicateurs communs. Il stipulait également que des mesures devaient être prises pour renforcer la capacité du pays dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données. Si les bilans de pays permettaient de réaliser ne serait-ce qu'une fraction de ces objectifs ambitieux, ils fourniraient, pour la première fois, une base solide sur laquelle pourraient s'appuyer les activités de contrôle et d'évaluation qu'avaient définies ensemble toutes les parties concernées. Un souci majeur était de renforcer, à long terme, la capacité des pays dans ce domaine. Les directives relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'étendaient longuement sur cette question et préconisaient d'élaborer un programme de contrôle et d'évaluation et de mener plus souvent, à intervalles réguliers, des activités conjointes dans ce domaine.

118. Selon la Directrice exécutive, il était primordial que les organisations du système des Nations Unies se mettent d'accord sur un ensemble commun d'indicateurs pour un pays donné. Cela était possible car des travaux avaient déjà été menés dans un certain nombre d'instances, notamment au sein du Groupe de travail sur les services sociaux de base pour tous et de la Commission de statistique des Nations Unies ainsi que dans le cadre de

l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le nouvel ensemble d'indicateurs établi pour le bilan commun de pays a pris en compte les principaux indicateurs de résultats qui figuraient dans les listes précédentes, et particulièrement les 15 indicateurs sociaux de l'Ensemble minimal de données sociales nationales et les 11 indicateurs de développement du Groupe de travail sur les services sociaux de base pour tous. Dans l'élaboration de l'ensemble d'indicateurs utilisés pour le bilan commun de pays, l'Organisation des Nations Unies avait eu le souci de ne pas ajouter aux obligations de notification des pays, d'assurer que les pays approuvent pleinement ces indicateurs et de renforcer les capacités statistiques locales.

119. En guise de conclusion, la Directrice exécutive a évoqué plusieurs autres questions relatives à l'harmonisation des politiques et des procédures dont les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies traiteraient au cours des mois à venir. Les membres du Groupe devraient par exemple suivre de près les progrès de l'harmonisation des cycles de programmation, activité pour laquelle ils avaient établi des principes directeurs et des instructions à l'intention des bureaux extérieurs. Ils réexamineraient par ailleurs complètement les procédures de programmation de chaque organisation, dans le contexte de la mise en oeuvre des bilans communs de pays et des plans-cadres en vue de les rationaliser et de les simplifier encore.

**Harmonisation des cycles de programmes; services et locaux communs;
Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
et Bilan commun de pays**

120. Selon la Directrice générale de l'UNICEF, l'harmonisation des cycles de programmation était essentielle à la mise en place et à l'efficacité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. C'est pourquoi les directeurs des fonds et des programmes avaient demandé à tous les bureaux extérieurs d'harmoniser leurs cycles de programmation à compter de l'an 2003. À ce jour, cela avait été fait pour 39 pays et devait se faire bientôt pour 49 autres. Les fonds et les programmes étudiaient également la question des pays dont le cycle de programmation était décalé d'un an seulement. En Colombie et au Paraguay, par exemple, pays où les programmes de l'UNICEF devaient se terminer en 1999, l'UNICEF établirait des programmes de deux ans afin d'harmoniser son cycle de programmation avec ceux des autres institutions. La synchronisation des cycles de programmation était une condition préalable à la bonne mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et renforcerait la complémentarité des programmes des différentes institutions. Certaines questions restaient cependant en suspens :

a) Les cycles de programmation des institutions des Nations Unies devraient coïncider avec les cycles de planification nationaux. Toutefois, du fait de la multiplication des plans glissants et de l'étendue de la gamme des cycles de planification, il ne serait peut-être pas toujours possible d'obtenir une synchronisation parfaite;

b) Pour assurer la bonne synchronisation des cycles, il fallait trouver un accord sur la durée des futurs cycles de programmation, en tenant compte à la fois des cycles de planification nationaux et des processus internes des institutions, et notamment de ceux qui dépendaient directement des conseils d'administration. Cette question figurait au programme de travail des institutions du Groupe des organismes de développement des Nations Unies pour 1999;

c) Un certain nombre de pays se trouvaient dans des circonstances difficiles, telles que des situations de conflit. Par ailleurs, certaines institutions avaient établi des programmes multinationaux, couvrant différents ensembles de pays ou bien avaient des cycles de programmation qui étaient décalés de plus d'un an. Dans ce cas, on avait demandé aux équipes des organismes

des Nations Unies de collaborer avec le siège afin d'établir un programme d'harmonisation progressive.

121. Pour ce qui était des locaux communs, la Directrice générale a indiqué que le Secrétaire général avait déjà inauguré sept Maisons des Nations Unies, 23 autres devaient être officiellement désignées au moment approprié pendant les prochains mois. Dans 14 autres pays, certains membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies partageaient des locaux. Le sous-groupe responsable du projet locaux et services communs, présidé par l'UNICEF, devait évaluer 20 emplacements nouveaux chaque année au cours des trois prochaines années. Selon les résultats de cette évaluation, et compte tenu des fonds disponibles, on déciderait alors des Maisons des Nations Unies qu'il conviendrait d'ouvrir.

122. Pour ce qui était des services communs, la Directrice générale a indiqué que le sous-groupe, avec l'aide des principaux donateurs, avait commencé à étudier les pratiques suivies en la matière et à établir une base de données répertoriant les pratiques optimales que ces équipes de pays seraient encouragées à adopter. Cependant, de nombreuses mesures avaient déjà été prises au niveau des pays. Au Honduras par exemple, qui possédait déjà une Maison des Nations Unies, un accord de coopération précisant les modalités d'utilisation et de gestion des services communs avait été signé par les différentes institutions. Au Guatemala, l'UNICEF estimait que le développement des services communs et partagés avait permis de réduire les coûts d'administration et de voyage budgétisés. Tous les pays où une Maison des Nations Unies avaient été établie, avaient mis en place des services communs ou partagés tandis que dans de nombreux autres, notamment en Inde, aux Philippines et au Zimbabwe, les équipes de pays renforçaient leurs instruments de coopération.

123. La Directrice générale a précisé que l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait donné lieu à des exercices divers. Les institutions du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient mené une évaluation interne, qui avait été ensuite complétée par une évaluation externe réalisée par un groupe de personnes éminentes. Par ailleurs, chaque institution, y compris l'UNICEF, avait effectué sa propre analyse. La phase pilote s'était terminée par une évaluation de l'ensemble du système, qui avait eu lieu à Princeton, New Jersey, en novembre 1998. Cette évaluation avait fait apparaître qu'outre l'indispensable harmonisation des cycles de programmation, il était nécessaire : a) que le gouvernement participe pleinement à l'élaboration des programmes et en prenne en main l'exécution; b) que l'on réalise un bilan commun et une analyse de pays complets, conditions préalables à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et c) que l'on révise les directives provisoires et le système mondial d'appui existants, afin de privilégier les réseaux d'appui régionaux et de tirer les enseignements des résultats de l'expérience de la phase pilote.

124. Sur la base de ces évaluations, les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient arrêté des propositions visant à étendre le champ du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le sous-groupe des politiques et procédures de programmation, présidé par l'UNICEF, avait été chargé d'élaborer de nouvelles directives relatives au bilan commun de pays, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'au système d'aide mondial d'appui. Les premiers projets avaient été achevés en décembre 1998 et communiqués à toutes les équipes des pays pilotes ainsi qu'aux équipes de pays qui avaient déjà établi un bilan de pays. Il a été demandé à tous les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, à savoir les commissions régionales, le Service d'action humanitaire du PNUD, la Banque mondiale et les institutions spécialisées, de faire parvenir leurs commentaires. L'objectif du sous-groupe était de terminer les seconds projets de directives au début du mois de février. Une fois qu'elles auraient été approuvées par les membres du Groupe des organismes de développe-

ment des Nations Unies, les directives seraient envoyées à toutes les équipes de pays au début du mois de mars. Le plan de lancement définitif ne pourrait être établi que lorsque les pays auraient achevé leur bilan de pays et auraient harmonisé leurs cycles de programmation. Toutefois, selon les indications préliminaires, une cinquantaine de pays auraient déjà entamé cet exercice à la fin de l'an 2000. Tous les pays étaient également encouragés à entamer le processus du bilan commun de pays.

125. La Directrice générale a ajouté qu'un certain nombre de problèmes restaient en suspens. Il n'était tout simplement pas possible d'ajouter un bilan commun de pays et un Plan-cadre au processus actuel de chaque fonds ou de chaque programme. Chaque institution devrait évaluer l'incidence de ces exercices sur son processus tandis que pour sa part, l'UNICEF présenterait au cours des prochains mois des propositions qui donneraient lieu à un débat sur la meilleure façon d'adapter son processus de programmation à cette nouvelle réalité. Un second problème concernait l'application et l'adaptation du Plan-cadre aux pays en situation de conflit ainsi que ses liens avec le Cadre stratégique.

Rapports entre développement et action humanitaire

126. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a déclaré que l'une des raisons pour lesquelles des projets de développement pouvaient difficilement être exécutés dans le cadre d'opérations de secours tenait à des contraintes de temps, car les interventions d'urgence ne duraient habituellement que quelques mois et les phases de suivi devaient être planifiées presque au même moment. Or, pendant l'exécution de la première phase, il était quasiment impossible de discerner les possibilités de développement, d'inviter les partenaires éventuels à soumettre des propositions, de recruter du personnel et de le détacher sur le terrain, d'établir des rapports de confiance avec les populations locales et de s'engager dans une action de développement. Et le PAM ne pouvait garantir à ses partenaires de développement, les ONG par exemple, que des financements de très courte durée, de sorte qu'il ne trouvait pas toujours facilement des partenaires qualifiés prêts à s'engager sur cette base.

127. Qui plus est, l'aide d'urgence risquait en se prolongeant trop longtemps de fausser les structures économiques, d'entraver le processus de reconstruction et de retarder l'émergence de réseaux endogènes d'approvisionnement alimentaire, a ajouté le Directeur exécutif adjoint. Il importait par conséquent de passer le plus tôt possible à la phase du relèvement en réduisant les distributions générales de nourriture à titre gratuit tout en continuant de cibler l'aide sur les groupes les plus vulnérables. Avec la diminution, parfois spectaculaire, du coût global des opérations, l'équilibre entre les dépenses d'appui au programme et les apports concrets finissait toutefois par être modifié. Vue dans ces termes étroits, l'opération semblait plus onéreuse et il était parfois difficile de convaincre les donateurs que l'efficacité des opérations n'était pas en train de diminuer.

128. En 1998, le Conseil d'administration du PAM avait décidé que, hormis quelques exceptions, une stratégie de relèvement serait définie dans les 18 mois qui suivraient le début de l'opération de secours. Le PAM devait toutefois commencer à appréhender les possibilités de relèvement dès qu'elles se présentaient, avant même qu'une stratégie de relèvement ne soit formulée. Le Conseil d'administration a également révisé l'une des catégories d'activités des programmes afin que le PAM puisse utiliser indifféremment ou simultanément les contributions versées au titre des secours d'urgence et les dons faits à des fins de développement afin de financer les activités de développement retenues dans la stratégie de relèvement. Le mécanisme d'action conjoncturelle dont était assortie cette catégorie d'activités permettait de réagir à d'éventuels contretemps, reculs et situations d'urgence ou catastrophes nouvelles. La nouvelle formule était désormais en place et avait été appliquée au Cambodge, en Amérique centrale, dans la région des Grands Lacs, en Somalie et en Iraq.

129. Le Conseil d'administration avait par ailleurs approuvé d'autres mesures, notamment : continuer à travailler avec des partenaires par le biais de mécanismes interinstitutions comme le Cadre stratégique, l'Appel global et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; augmenter le plus possible les contributions et la participation locales; associer les femmes à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des programmes; renforcer les institutions et les capacités locales et nationales; consolider les îlots de stabilité en période de crise; entamer un dialogue avec la société civile; et aider les populations à faire face à la crise.

Examen de la question

130. Un certain nombre de délégations ont souligné la portée de la réunion conjointe elle-même dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, tout en suggérant qu'à l'avenir on restreigne le nombre de thèmes abordés dans ces réunions.

131. De nombreux orateurs ont déclaré qu'ils restaient favorables au principe du Plan-cadre pour renforcer les programmes des Nations Unies dans les pays grâce à une meilleure coordination et utilisation des ressources. Ils ont estimé que les bilans communs de pays étaient des étapes initiales importantes, voire cruciales, dans l'élaboration du Plan-cadre, qui pouvait par ailleurs servir à mettre en oeuvre les programmes d'action des conférences internationales. Les délégations ont jugé encourageants les progrès d'ores et déjà réalisés ainsi que la participation des fonds et programmes aux travaux du Plan-cadre, en particulier en vue d'harmoniser les cycles des programmes et de simplifier les modalités de programmation. Elles ont estimé que le Plan-cadre serait encore plus efficace si les partenaires étaient plus diversifiés et incluaient notamment les institutions spécialisées et les institutions financières internationales. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que les pays bénéficiant d'un programme devaient prendre le contrôle du processus. Les orateurs se sont félicités des améliorations du système des coordonnateurs résidents et notamment de l'élargissement du groupe de candidats et de leur nouveau mode de sélection.

132. Un orateur a déclaré que les ressources de l'aide au développement avaient diminué et que l'harmonisation permettrait d'éviter les doubles emplois et d'obtenir un meilleur rapport coûts-résultats par des mesures telles que, par exemple, le partage des locaux. Cependant, a-t-il ajouté, la réduction des coûts ne devait pas être une fin en soi. L'essentiel était que les projets approuvés puissent être exécutés dans les pays en développement. Un autre orateur a suggéré que les chefs de secrétariat des fonds et programmes fassent une déclaration commune sur les flux de ressources afin de bien faire comprendre l'importance de cette question. Il a également été suggéré que les coordonnateurs résidents essaient de trouver des ressources dans les pays de programme par le biais d'alliances stratégiques. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'effectivement il serait utile de faire une déclaration commune sur la mobilisation des ressources, et de préciser à cette occasion ce que ces ressources pouvaient permettre de réaliser. L'Administrateur du PNUD a également souscrit à l'idée d'une déclaration commune sur les flux de ressources.

133. À propos du Plan-cadre, les délégations se sont interrogées sur l'éventualité d'une programmation et de rapports communs et sur la suppression de certains instruments de programmation, et elles ont demandé si l'on avait déjà une idée de la manière dont les procédures de programmation simplifiées allaient fonctionner. Elles ont également demandé si les fonds et programmes envisageaient de rendre compte des activités des gouvernements et des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Des questions ont été posées à propos de la participation de la Banque mondiale à l'élaboration du Plan-cadre. Certains orateurs ont souhaité avoir des précisions sur les bilans communs de pays, et l'un d'eux a demandé s'ils pouvaient être mis à la disposition d'autres partenaires de développement. La délégation d'un

des pays pilotes du Plan-cadre a déclaré que les bilans communs de pays allaient renforcer les partenariats de développement entre organismes des Nations Unies, pays de programmes et institutions de Bretton Woods, conformément à l'objectif d'exécution nationale et de prise en charge du processus.

134. L'Administrateur du PNUD a déclaré que les fonds et programmes ne perdraient peut-être pas de si tôt leur individualité dans les différents pays. Mais il fallait effectivement simplifier le processus de programmation. Pour ne prendre qu'un exemple, le PNUD était disposé à ne plus établir de notes consultatives dans les pays où le Plan-cadre était en place. Les sous-groupes du Plan-cadre chargés de la politique et de l'évaluation des programmes étudiaient les possibilités de simplification des modalités et d'harmonisation. À l'échelon des pays, l'ONU et les organisations apparentées devaient faire un effort de coordination englobant les fonds, les programmes et les institutions spécialisées, lesquels pourraient alors mettre leurs modestes ressources en commun au service de stratégies communes parallèles qui répondent aux préoccupations du pays tout en laissant un champ d'action aux institutions de Bretton Woods et aux institutions financières internationales. L'Administrateur a également indiqué que le système des coordonnateurs résidents offrait une structure de coordination dans les différents pays. La programmation en coopération avait donné de bons résultats dans certains pays, comme par exemple au Burundi, mais en général elle continuait à poser problème du fait de l'obligation d'établir des rapports distincts.

135. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que le ferme attachement au Plan-cadre ne signifiait pas que les fonds et programmes devaient perdre leur identité, car cette identité leur était nécessaire pour mobiliser des fonds. Les projets d'aide conjointe aux pays n'engageaient pas nécessairement tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement; ainsi, seuls le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS avaient participé au programme des Nations Unies en faveur de la santé des jeunes au Botswana, de même que c'était seulement le PNUD, le FNUAP et les donateurs bilatéraux qui avaient collaboré au recensement de 1998 au Malawi. La question était de savoir si toutes les organisations devaient participer à tous les projets, et si cette dispersion ne risquait pas de donner à leurs activités des allures de listes d'épicerie. L'ONU devait dans un premier temps évaluer les priorités avec le gouvernement concerné, puis solliciter la participation des organismes nécessaires.

136. La Directrice générale de l'UNICEF a fait valoir qu'il fallait concilier l'individualité des institutions et la coordination des activités, et que le schéma de planification offert par le Plan-cadre renforçait la cohérence et la valeur des interventions des Nations Unies et des interactions avec les pays, ce qui évitait de multiplier inutilement les priorités. En ce qui concernait la présentation de rapports, la Directrice a indiqué qu'elle rendait compte au Conseil d'administration de l'UNICEF sous forme de rapports divers, y compris des bilans d'étape et autres rapports sur les programmes de pays. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pouvaient également consulter les rapports des coordonnateurs résidents et les rapports annuels des différentes institutions.

137. Une délégation a déclaré que les pays étaient souvent freinés sur la voie du progrès socioéconomique par leurs engagements envers les institutions financières internationales, et que le système des Nations Unies relèverait plus efficacement le défi du développement s'ils étaient disposés à prendre en compte les analyses du Plan-cadre. Elle a demandé comment les institutions financières internationales réagissaient aux bilans communs de pays et au système des coordonnateurs résidents et ce qui pouvait être fait pour renforcer la coopération avec ces institutions à l'échelon national. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'une fois achevé, un bon bilan commun de pays permettait d'associer les ministères des finances concernés aux travaux du système des Nations Unies. La Directrice générale de

l'UNICEF a ajouté que les bilans communs de pays mobilisaient tous les partenaires de développement et que dans certains pays, comme par exemple au Malawi et au Ghana, la Banque mondiale avait signé le Plan-cadre. L'Administrateur du PNUD a précisé que la recherche d'une nouvelle formule de partenariat faisait actuellement l'objet de discussions entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

138. Un orateur a déclaré qu'il fallait renforcer la coordination lors des situations d'urgence et a demandé si les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient l'intention de poursuivre cet objectif. Un autre a demandé aux chefs de secrétariat du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF d'être attentifs à la transition entre opérations de secours et activités de développement. L'Administrateur du PNUD a indiqué que le Plan-cadre pouvait servir à élargir l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine humanitaire. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a ajouté qu'en 1998, la question de l'action conjointe des partenaires des Nations Unies avait été étudiée par la section humanitaire du Conseil économique et social et lors de l'examen triennal des orientations. D'autres formes de coopération étaient possibles, par exemple les groupes de travail, les missions d'évaluation conjointe, les mémorandums d'accord, et les mécanismes interinstitutions; le Cadre stratégique pour l'Afghanistan était un exemple de coordination. On ne voyait pas pourquoi les dimensions humanitaires du développement ne seraient pas intégrées à l'échelon national dans l'élaboration des bilans communs de pays et du Plan-cadre.

139. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré qu'aucun des 18 pays pilotes du Plan-cadre n'était dans une situation d'urgence humanitaire complexe. Elle a cité parmi les questions non encore réglées celle du Cadre stratégique ou du Plan-cadre quand il n'existait aucun gouvernement constitué. L'aide d'urgence et les projets de développement étaient deux aspects de l'action humanitaire, mais les définitions qu'en donnaient les donateurs pouvaient être améliorées. À titre d'exemple, la santé était considérée comme un domaine de l'aide humanitaire, mais pas l'éducation, qui était pourtant un élément clef de l'aide à apporter aux enfants lors des conflits armés.

140. Un orateur a souligné que, comme le PNUD s'occupait dans certains pays de déminage et d'aide aux rapatriés, il était souhaitable qu'en sa qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents il réponde plus activement aux besoins en la matière. Le représentant du Liban a insisté sur l'importance de la consolidation de la paix au lendemain des conflits en citant comme exemple le cas de son pays, et a demandé comment le travail accompli dans ce domaine pouvait être coordonné et étudié en vue d'en tirer des enseignements. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'elle s'était rendue au Liban et qu'elle avait été favorablement impressionnée par la convergence des activités de secours, de relèvement/construction et de développement en cours dans ce pays, et par le fait que toutes associaient le secteur privé, les ONG et les donateurs bilatéraux. L'Administrateur du PNUD a indiqué que l'Académie mondiale pour la paix étudiait les enseignements à tirer de la consolidation de la paix et qui pouvaient être partagés.

141. À propos des suites données aux conférences internationales, une délégation a déclaré que le Conseil économique et social avait consacré une de ses sessions aux mesures de suivi intégrées et a demandé si le Groupe des Nations Unies pour le développement s'était penché sur cette question. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a estimé qu'une action de suivi conjointe et coordonnée serait utile en ce sens qu'elle permettrait aux organisations de se concentrer sur les conférences qui les concernaient plus particulièrement. Un orateur a demandé si l'on avait déjà une idée de l'intégration de l'action de suivi des conférences mondiales dans les priorités nationales. L'Administrateur du PNUD a répondu que l'une des meilleures analyses en la matière était celle de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan,

qui avait étudié comment les objectifs du pays coïncidaient avec ceux des conférences. Il a cité l'adhésion du CAC à l'objectif d'élimination de la pauvreté comme un exemple de prolongement efficace des conclusions des conférences.

142. Évoquant un récent voyage en Sierra Leone, un orateur a demandé aux chefs de secrétariat d'étudier la suite donnée par le Groupe des Nations Unies pour le développement au rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, notamment la manière dont les conclusions du rapport étaient appliquées sur le terrain. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a expliqué que la Sierra Leone offrait l'exemple d'un pays où les secours et les projets de développement auraient pu autoriser les plus grands espoirs, mais qui était retombé dans la crise. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait contribué à l'établissement du rapport du Secrétaire général et que le CAC avait insisté sur l'importance des activités de suivi. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait établi une matrice d'activités de suivi qui avait été envoyée à tous les bureaux de pays, le processus devant faire l'objet d'un examen périodique. Les bilans communs de pays, les plans-cadres et les rapports spécifiques tenaient également compte du caractère prioritaire de l'Afrique.

143. Un orateur s'est interrogé sur la possibilité d'élargir la participation de la société civile, et notamment des ONG, à l'élaboration du Plan-cadre. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que la société civile participait d'une façon ou d'une autre à ce travail dans la plupart des pays pilotes du Plan-cadre.

144. Une délégation a estimé que la définition d'indicateurs communs était l'un des domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies pouvait contribuer au processus de développement. Ces indicateurs étaient très utiles pour mesurer l'état d'avancement des programmes des Nations Unies. Elle a demandé de quelle manière les autres partenaires participaient à l'élaboration et à l'application des indicateurs communs. Une autre délégation s'est demandé dans quelle mesure les gouvernements nationaux participaient à la mise au point des indicateurs. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu que l'Organisation des Nations Unies avait fait un travail considérable dans ce domaine. Elle a indiqué que les indicateurs communs étaient acceptés d'un commun accord par les pays, et que leur applicabilité dépendait du niveau de développement des différents pays concernés. Il n'était pas nécessaire que les programmes concernent tous les indicateurs. Les indicateurs pouvaient servir de points de référence pour élaborer les systèmes d'analyse nécessaires au suivi des progrès accomplis.

145. Une délégation a souhaité avoir des précisions sur la participation des pays d'Afrique australe à la lutte contre le VIH/sida. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'au Botswana, un groupe thématique des Nations Unies préparait le programme des priorités nationales en matière de lutte contre l'épidémie, et qu'un programme sur la santé des jeunes financé par des donateurs bilatéraux était également en place.

146. Pour conclure, la Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que, malgré ses imperfections, le Plan-cadre avait été éminemment utile. Le processus, engagé en pleine programmation de pays, n'en était qu'à ses débuts. Les équipes de pays étaient désormais mieux articulées, et le Plan-cadre introduisait dans la programmation des dimensions fondamentales telles que les droits de l'homme et les droits de l'enfant, qui étaient devenues de ce fait des questions traitées à l'échelle du système des Nations Unies et non plus seulement par telle ou telle organisation particulière. La situation des pays était désormais mieux analysée, comme par exemple au Viet Nam, où l'Organisation des Nations Unies avait centré ses activités sur les régions les plus pauvres, ou au Mozambique, où les organisations préparaient avec le Gouvernement des programmes de lutte contre le VIH/sida. La première tâche avait consisté à préciser le rôle de l'État et à solliciter la participation des organismes

qui n'étaient pas encore présents dans le pays. Il fallait continuer de réduire le processus de programmation.

147. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que tous les organismes des Nations Unies devaient avoir pour objectif commun de répondre spécifiquement aux besoins des pays à l'échelon national.

148. L'Administrateur du PNUD a déclaré que le Plan-cadre devait être le schéma d'action le plus efficace à l'échelon des différents pays. Il faudrait toutefois plusieurs années pour qu'il se déploie complètement. Les directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres devaient être présentées au CAC à sa session du printemps 1999. Le Plan-cadre ne devait pas être un fourre-tout de projets disparates et isolés. L'Administrateur a préconisé d'en faire un document programmatique commun remplaçant et synthétisant tous les instruments de programmation existants. Il préférerait pour l'heure que l'on demande aux institutions de Bretton Woods de passer des accords stratégiques à l'échelon des différents pays et qu'on ne les inclue pas dans le processus du Plan-cadre, ne serait-ce que parce que la Banque mondiale, par exemple, n'acceptait pas que les coordonnateurs résidents soient également ses coordonnateurs à l'échelon des pays. Enfin, l'Administrateur a indiqué que, tout comme l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, le PNUD s'était engagé depuis quelques années dans une réforme en profondeur, mais que les donateurs n'avaient pas apporté le soutien escompté. L'Organisation des Nations Unies – «un bien précieux» pour les États Membres – devait avoir davantage de moyens pour pouvoir faire davantage. L'Administrateur a insisté sur la nécessité de disposer de ressources sûres, prévisibles et suffisantes pour le développement. En définitive, les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement étaient le reflet de la volonté des États.

B. Harmonisation des budgets

149. La Contrôleuse de l'UNICEF a présenté au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF le second rapport sur l'harmonisation des budgets de ces trois organismes (DP/1999/6; DP/FPA/1999/1; E/ICEF/1999/AB/L.2) et a remercié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des remarques constructives qu'il avait présentées dans son rapport (DP/1999/7; DP/FPA/1999/3; E/ICEF/1999/AB/L.4).

150. La Contrôleuse a réaffirmé que les trois organismes demeuraient résolus à harmoniser leurs budgets d'appui dont le mode de présentation continuerait d'évoluer non seulement pour traduire les améliorations recommandées mais encore pour répondre aux nouveaux besoins. Elle a rappelé que l'harmonisation avait principalement porté sur la formulation de données budgétaires comparables et transparentes tout en respectant la spécificité – nature et besoins – de chaque organisation. En d'autres termes, elle a déclaré qu'harmoniser les budgets voulait dire en multiplier les ressemblances sans pour autant les rendre identiques.

151. Pour faciliter la tâche des délégations qui n'avaient pas pris part aux précédents débats en la matière, elle a défini succinctement les notions de programmes, d'appui aux programmes et de gestion et administration de l'organisation. Elle a aussi décrit les deux principales modifications apportées au rapport. On avait modifié la présentation du résumé analytique de sorte que le premier tableau et la première section portent respectivement sur le plan des ressources et sur le cadre financier. En outre, un nouveau tableau donnait un aperçu des principaux secteurs d'épargne et des modalités de réaffectation de ces fonds. Tous les tableaux feraient apparaître les montants bruts et nets du budget, encore que l'approbation du projet de budget porterait toujours sur les montants bruts.

152. Invitée à éclairer les notions de budget d'appui brut et net, la Contrôleuse a précisé que le montant brut se rapportait à la totalité des activités prévues tandis que le montant net était obtenu en déduisant les recettes budgétaires du montant brut. Une explication précise de ce mécanisme figurerait dans le document budgétaire de chaque organisation.

153. Une délégation a demandé si la ventilation détaillée des dépenses de personnel et de fonctionnement qui avait été communiquée au CCQAB le serait aussi aux membres des conseils d'administration sur leur demande. La Contrôleuse a déclaré que chaque organisation répondait précisément à toutes les demandes de renseignements du CCQAB. Un autre orateur a appuyé l'idée d'inclure, dans les recettes budgétaires, la rubrique intitulée «contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs».

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration

1999/1

Élection de représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1999-2000

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'élire les membres et membres suppléants ci-après au Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé pour l'exercice biennal 1999-2000 :

- a) Groupe des États d'Afrique : Dr Attiyat Mustapha (Soudan), comme membre;
- b) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : M. Samuel Aymer, comme membre (Antigua-et-Barbuda);
- c) Groupe des États d'Asie : S. E. M. Mohamed Al-Sindi, comme membre, et M. Walid Al-Ethary, comme membre suppléant (Yémen);
- d) Groupe des États d'Europe occidentale et autres groupes : Dr Birte Holm Sorensen, comme membre (Danemark);
- e) Groupe des États d'Europe orientale : Dr Pavel Biskup, comme membre (République tchèque);

2. *Décide* d'élire les membres et membres suppléants ci-après au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 1999-2000 :

- a) Groupe des États d'Afrique : M. Souef Amine, comme membre, et M. Ahamada Hamadi, comme membre suppléant (Comores);
- b) Groupe des États d'Asie : S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury, comme membre, et M. Muhammad Ali Sorcar, comme membre suppléant (Bangladesh);
- c) Groupe des États d'Europe orientale : Mme Fatma Abdullazadeh, comme membre (Azerbaïdjan);
- d) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : Mme Celsa Bareiro, comme membre (Paraguay);
- e) Groupe des États d'Europe occidentale et autres groupes : Mme Myra Harrison, comme membre, et M. Steve Packer, comme membre suppléant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

3. *Décide* que les candidats qui seront proposés par les groupes régionaux et dont la candidature n'a pas encore été présentée aux comités mixtes seront considérés comme élus dès réception par le secrétariat d'une lettre du Président du groupe régional en question confirmant leur désignation.

*Première session ordinaire
19 janvier 1999*

1999/2

Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 1999

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 1999, des prévisions de dépenses d'un montant de 88,8 millions de dollars, se répartissant comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/1998/AB/L.5) :

	<i>(En millions de dollars É.-U.)</i>
Commissions – bureaux extérieurs	2,5
Coût des marchandises livrées	35,4
Dépenses de commercialisation	21,3
Services d'appui	16,6
Programme de prospection de marchés	4,0
Programme d'expansion des collectes de fonds privés	8,5
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	0,5
Total des dépenses^a	88,8

^a Pour plus de précisions, voir E/ICEF/1999/AB/L.5, tableau 2.

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/1999/AB/L.5; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 1999, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 1999

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 1999, les prévisions de recettes nettes de la Division du secteur privé s'élèvent à 284,3 millions de dollars (masse commune des ressources), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/1999/AB/L.5.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les modifications du tableau d'effectifs qui se traduisent par une diminution nette de quatre postes, comme cela est indiqué dans les annexes I et III du document E/ICEF/1999/AB/L.5;
2. *Proroge* le Programme de prospection de marchés, avec une dotation de 4 millions de dollars pour 1999;
3. *Proroge* le Programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 8,5 millions de dollars pour 1999;
4. *Proroge* le Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne neuf pays, avec un budget de 500 000 dollars pour 1999;
5. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 1999, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2000, à concurrence de 37,1 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/1999/AB/L.5).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé.

*Première session ordinaire
20 janvier 1999*

1999/3

Rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

Prend note du «Rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999" (E/ICEF/1999/AB/L.1).

*Première session ordinaire
21 janvier 1999*

1999/4

Questions financières

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports suivants :

- a) «Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes» (A/53/5/Add.2);

b) «Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires» (E/ICEF/1998/AB/L.9).

*Première session ordinaire
21 janvier 1999*

1999/5

Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'attribuer en 1999 le prix Maurice Pate de l'UNICEF à *Kuleana*, organisation non gouvernementale tanzanienne;
2. *Approuve* à cette fin un prélèvement de 25 000 dollars sur la masse commune des ressources.

*Première session ordinaire
21 janvier 1999*

1999/6

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Note* qu'à l'occasion de son examen des rapports que la Directrice générale a présentés au Conseil économique et social en 1996, 1997, 1998 et 1999 (E/ICEF/1996/10 (Part I), E/ICEF/1997/10 (Part I), E/ICEF/1998/4 (Part I) et E/ICEF/1999/4 (Part I), respectivement), il a recommandé que soient établis des rapports plus analytiques et davantage axés sur des problèmes concrets, et a notamment, dans sa décision 1998/1 (E/ICEF/1998/6/Rev.1), demandé que soient incorporés et identifiés, dans les rapports à venir, les points qui exigeraient une attention particulière de sa part et de la part du Conseil économique et social;
2. *Constate* avec satisfaction que certains progrès ont été faits à cet égard, mais note qu'il est nécessaire d'aller plus loin;
3. *Rappelle* la résolution 1998/27 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1998, dans laquelle celui-ci prie notamment les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies de veiller à ce que les chefs de secrétariat de ces fonds et programmes incluent dans les rapports annuels qu'ils lui présentent une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience;
4. *Prie* la Directrice générale de veiller, conformément à la recommandation qu'il a formulée à ce sujet, à ce que les rapports qu'elle présentera au Conseil économique et social soient plus analytiques, passent en revue un certain nombre de questions essentielles, soient axés sur des problèmes concrets et examinent les leçons tirées de l'expérience;
5. *Prie* la Directrice générale de transmettre au Conseil économique et social le document E/ICEF/1999/4 (Part I), avec les observations faites par les délégations à la session en cours;
6. *Se félicite* que la Directrice générale ait annoncé son intention de présenter, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et comme le Conseil économique et social l'a invitée à le faire dans sa résolution 1998/27, une brève liste récapitulative

des questions dont dépend directement le renforcement de la coordination des activités opérationnelles correspondantes.

*Première session ordinaire
22 janvier 1999*

1999/7

Éléments révisés à inclure dans la partie II du rapport annuel du Directeur général

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des propositions que la Directrice générale a présentées récemment au sujet de la teneur du rapport annuel pour 1999;

2. *Décide* que, à compter de l'an 2000 :

a) Les renseignements inclus dans la partie II du rapport du Directeur général devraient être présentés au Conseil d'administration d'une manière qui permette de mesurer aisément les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des programmes et activités dans le cadre des priorités organisationnelles définies dans le plan à moyen terme (PMT);

b) Le rapport annuel du Directeur général (partie II) devrait être étoffé pour donner une vue analytique des progrès enregistrés chaque année à l'échelle mondiale dans les domaines prioritaires du PMT, en établissant une corrélation entre la planification, la programmation, la budgétisation et les produits, et devrait comporter une analyse des éléments suivants :

i) Les objectifs atteints et les résultats obtenus, regroupés d'un point de vue qualitatif et/ou quantitatif, dans les domaines d'activité reflétant les priorités organisationnelles définies dans le PMT, en particulier dans ceux qui correspondent aux priorités nationales intégrées dans les programmes de coopération de pays de l'UNICEF;

ii) Une estimation des ressources financières consacrées à ces domaines d'activité;

iii) Les principaux obstacles rencontrés;

iv) Les principaux enseignements et leurs incidences sur les travaux futurs de l'UNICEF;

v) D'autres questions présentant un intérêt particulier pour le Conseil d'administration (par exemple comment la collaboration entre l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, y compris par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, contribue au succès de programmes de pays particuliers).

*Première session ordinaire
22 janvier 1999*

1999/8

Stratégie de mobilisation des ressources

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'adopter cette stratégie de mobilisation des ressources conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, et de la résolution 1997/59 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1997;

2. *Accueille* avec satisfaction la stratégie de mobilisation des ressources qui aide l'UNICEF à s'acquitter de son rôle d'organisme chef de file en matière de protection de l'enfance et, en particulier, à appuyer les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants et à donner effet à la Convention relative aux droits de l'enfant;

3. *Accueille* avec satisfaction le plan à moyen terme (PMT) de l'UNICEF, qui constitue un élément central de la stratégie de mobilisation des ressources et un cadre stratégique souple, évolutif et pluriannuel, porteur d'une vision d'avenir pour les enfants au siècle prochain, et énonce les priorités organisationnelles et les principaux domaines d'activité de l'UNICEF ainsi que leur cadre financier;

4. *Note*, à ce propos, que la partie du PMT pour 1998-2001 consacrée au financement prévoit une croissance annuelle des recettes de 3 à 4 %, qui servira à financer les dépenses organisationnelles envisagées, et note également que l'objectif de financement énoncé par le plan, qui porte sur une croissance annuelle des recettes de 7 %, est fixé aux fins de la mobilisation des ressources et de la réalisation des priorités de programme de l'UNICEF;

5. *Approuve* comme objectif de financement une croissance annuelle des recettes de 7 %, qui devraient atteindre 1,5 milliard de dollars d'ici à 2005, le défi étant de mobiliser des fonds pour la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires auprès des gouvernements, du secteur privé et de tous les autres donateurs;

6. *Sait gré* aux comités nationaux pour l'UNICEF de leur précieuse contribution, qui représente environ le tiers des recettes totales de l'organisation et *prie* le secrétariat, en particulier le Bureau régional pour l'Europe, la Division du secteur privé et la Division de la communication, de continuer d'appuyer l'action des comités;

7. *Décide* que l'UNICEF doit adopter et développer un cadre de financement pluriannuel (voir annexe) qui tienne compte au plan conceptuel des priorités organisationnelles et des grands domaines d'activité de l'UNICEF, de ses ressources, de son budget et de ses produits :

- a) En se fixant les objectifs suivants :
 - i) Accroître la masse commune des ressources, rendre ces ressources plus assurées et prévisibles et améliorer le partage des charges entre les donateurs, tout en conservant aux contributions faites à l'UNICEF leur caractère volontaire;
 - ii) Renforcer la planification des activités en formulant des objectifs généraux concernant les domaines d'activité dans le PMT, en établissant le montant estimatif des ressources financières de l'UNICEF consacrées à ces domaines et un rapport annuel sur les produits de ces activités, compte tenu de la spécificité des programmes de pays de l'UNICEF;
- b) Et en tenant également compte des principes ci-après :
 - i) Le cadre de financement pluriannuel doit maintenir les priorités et respecter le mandat de l'UNICEF;
 - ii) Le cadre ne doit introduire aucun élément de conditionnalité, ni entraîner de distorsions au niveau des priorités, ni modifier le système de répartition des ressources en vigueur;

8. *Décide*, à cette fin, d'adopter les mesures suivantes :

- a) À la première session ordinaire de chaque année, les gouvernements qui sont en mesure de le faire :
 - i) Annonceront leurs contributions volontaires à la masse commune des ressources de l'UNICEF, selon les modalités suivantes : un engagement ferme de financement pour l'année en cours; pour les gouvernements qui sont en mesure de le faire, un engagement ferme ou

une indication du montant de leur contribution pour l'année suivante, et un engagement ferme ou une estimation provisoire de leur contribution pour la troisième année;

ii) Annonceront le calendrier de leurs versements pour l'année en cours. Il conviendrait d'encourager les versements anticipés;

b) Les gouvernements qui ne sont pas à même de prendre les mesures décrites aux alinéas a) i) et ii) ci-dessus dès la première session ordinaire communiqueront le montant de leur contribution au Conseil d'administration et au secrétariat une fois achevée leur procédure budgétaire, mais, si possible, en avril au plus tard;

c) Dans le contexte du PMT, le secrétariat, selon que de besoin, tiendra des consultations avec chaque gouvernement pour étudier la possibilité d'augmenter les contributions à la masse commune des ressources;

d) Afin de renforcer le cadre de financement pluriannuel, l'UNICEF élaborera la partie II du rapport annuel du Directeur exécutif conformément à la décision 1999/7;

e) Dans la partie II du rapport annuel, le secrétariat analysera les paiements reçus par rapport aux calendriers de versement prévus dans le cadre de l'étude à laquelle il doit procéder afin de déterminer la disponibilité des ressources, leur prévisibilité ainsi que les obstacles, contraintes et possibilités d'avenir découlant du cadre de financement pluriannuel. Cette analyse sera examinée par le Conseil d'administration à sa session annuelle;

9. *Décide* en outre que l'UNICEF adoptera les mesures suivantes en ce qui concerne les contributions aux fonds supplémentaires :

a) Fonds supplémentaires ordinaires :

i) Dans le cadre de ses consultations avec les gouvernements donateurs, le secrétariat explorera des approches thématiques plurinationales et établira un rapport annuel sur les résultats de ces travaux et sur les contributions habituelles aux fonds supplémentaires;

ii) Le secrétariat mettra au point un nouveau système de rapports avec les gouvernements et les comités nationaux et le soumettra au Conseil d'administration;

b) Contributions au titre des situations d'urgence :

i) Dans la mesure du possible, les gouvernements fourniront une indication préliminaire des contributions qu'ils prévoient et s'engagent à verser au titre des programmes d'urgence pour l'année, dès réception des appels communs de fonds émanant du Bureau de coordination de l'aide humanitaire;

ii) Dans la mesure du possible, l'UNICEF et les gouvernements donateurs établiront des accords-cadres qui feront l'objet d'un examen au cours de consultations;

iii) Les gouvernements envisageront de donner à l'UNICEF la plus grande latitude possible dans l'utilisation des fonds pour que, dans les situations d'urgence qui évoluent rapidement, celui-ci puisse couvrir au fur et à mesure les besoins prioritaires en transférant des fonds d'un secteur à l'autre ou à l'intérieur des régions. Entre autres mesures, ils pourraient décider, par exemple, de laisser 20 % de leur contribution sans affectation;

iv) Le secrétariat s'efforcera de déterminer la marge de manoeuvre que chaque gouvernement donateur est en mesure d'accorder à l'UNICEF et rendra compte des résultats de ces recherches;

v) Une proposition tendant à modifier la présentation des rapports sera soumise au Conseil, de telle sorte que, pour chaque appel de fonds, il soit établi un rapport global et complet, accompagné d'une récapitulation des contributions provenant des diverses sources et des dépenses totales, ventilées par secteur;

10. *Prie* la Directrice générale de proposer à la première session ordinaire de l'an 2000 un plan indiquant les dates auxquelles les divers éléments du cadre de financement pluriannuel seront présentés au Conseil d'administration, en vue de renforcer les liens qui existent entre eux;

11. *Prie en outre* la Directrice générale de lui rendre compte oralement, aux sessions qu'il tiendra ultérieurement en 1999, de l'état d'avancement des préparatifs concernant la proposition mentionnée au paragraphe 10 ci-dessus;

12. *Prie enfin* la Directrice générale de lui rendre compte, dans la partie II de son rapport annuel au Conseil, des progrès réalisés jusqu'alors dans l'application de la présente décision;

Annexe

Le cadre de financement pluriannuel s'inscrit dans une stratégie de mobilisation des ressources qui comprend les éléments suivants :

- a) Un PMT quadriennal qui intègre les priorités organisationnelles, les ressources et le budget;
- b) Le budget d'appui biennal;
- c) Un rapport annuel analytique établi par le Directeur général (partie II) qui permet de mesurer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour les domaines d'activité correspondant aux priorités organisationnelles définies dans le PMT;
- d) L'annonce par les gouvernements du montant de leurs contributions volontaires pour l'année en cours et du montant ferme ou indicatif de leurs contributions pour les années suivantes, et l'examen par le Conseil d'administration de l'étude des ressources disponibles établie par le secrétariat;
- e) La tenue de consultations entre le secrétariat et les différents gouvernements sur leurs contributions à la masse commune des ressources.

*Première session ordinaire
22 janvier 1999*
